

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT
MISSION DES ARCHIVES

ARCHIVES
DES
SERVICES DU PREMIER MINISTRE

AFFAIRES ETRANGERES

**État thématique des versements
conservés aux Archives nationales**

PARIS
2018

SOMMAIRE

SECRETARIAT GENERAL DES AFFAIRES EUROPEENNES (SGAE)	3
DOSSIERS MULTI-THEMATIQUES	6
DOSSIERS THEMATIQUES	16
<i>Juridictions européennes</i>	16
Cour de justice des communautés européennes.....	16
Tribunal de première instance (TPI) des communautés européennes	17
<i>Institutions communautaires</i>	18
<i>Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA)</i>	23
<i>Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA ou Euratom)</i>	26
<i>Relations internationales</i>	28
<i>Politique agricole</i>	36
<i>Politique commerciale</i>	40
<i>Politique économique</i>	46
<i>Politique sociale</i>	53
<i>Sécurité et défense</i>	54
<i>Transports</i>	56
<i>Environnement</i>	58
<i>Éducation et recherche</i>	58
<i>Justice et affaires intérieures</i>	59
<i>Relations avec l'outre-mer</i>	59
<i>Industrie, PME, commerce, artisanat</i>	60
<i>Santé</i>	60
<i>Société de l'information</i>	60
<i>Énergie</i>	61
CONSEIL CULTUREL DE L'UNION POUR LA MEDITERRANEE (CCUPM) (2008-2013)	62
DELEGATION INTERMINISTERIELLE A L'AIDE DE LA FRANCE AUX ÉTATS AFFECTES PAR LA CATASTROPHE DU 26 DECEMBRE 2004 (2005)	64
DELEGATION INTERMINISTERIELLE POUR LES QUESTIONS DE COOPERATION ET D'AIDE AU DEVELOPPEMENT (1982)	66
DELEGATION INTERMINISTERIELLE AUX REFUGIES (1983-1986)	67
GROUPE « DEBAT SUR L'AVENIR DE L'EUROPE » (2001)	68
HAUT CONSEIL DE LA COOPERATION INTERNATIONALE (HCCI) (1999-2008)	69
MISSION INTERMINISTERIELLE DE COOPERATION AVEC LES PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE (MICECO) (1990-1993)	71
SECRETARIAT GENERAL DE LA PRESIDENCE FRANÇAISE DE L'UNION EUROPEENNE (SG-PFUE) (2007-2009)	72

SECRETARIAT GENERAL DES AFFAIRES EUROPEENNES (SGAE)

Le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE) est l'héritier du Secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne (SGCI-CEE).

Le Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne a été créé par décret n°48-1029 du 25 juin 1948, pour organiser l'utilisation des crédits américains d'après-guerre (connus sous le nom de plan Marshall) au sein de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE).

Depuis 1952, il a pour mission de préparer et coordonner les positions françaises au sein des différentes institutions européennes. Par décret du 10 juillet 1954, sa gestion est placée sous l'autorité du ministre des Finances.

En 1958, le Premier ministre indique que toutes les communications avec la Communauté économique européenne doivent se faire sous son autorité, par l'intermédiaire du Secrétariat général du Comité interministériel.

Le SGAE est un service du Premier ministre chargé de la coordination interministérielle pour les questions européennes et les activités de l'OCDE. Il est le garant de la cohérence et de l'unité de la position française au sein de l'Union européenne et à l'OCDE. Aujourd'hui, sa mission de coordination interministérielle sur les dossiers européens s'étend à tous les domaines couverts par le traité sur l'Union à l'exception de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) qui est suivie par le ministère des Affaires étrangères.

LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE

Le cœur de la mission du SGAE s'appuie sur un principe simple : la France doit parler d'une seule voix au sein des instances européennes. Le Secrétariat général est donc chargé de rapprocher les positions des administrations françaises sur les dossiers européens en cours et en cas de divergences de rendre les arbitrages techniques nécessaires. En cas de désaccord interministériel sur les questions les plus sensibles sur le plan politique il demande l'arbitrage du Premier ministre. C'est lui qui transmet les instructions du Gouvernement à la Représentation permanente de la France à Bruxelles.

LE CONSEIL ET L'EXPERTISE

Suivant, au quotidien, les dossiers européens, le SGAE est devenu un véritable centre d'expertise en mesure de mener ou d'animer une réflexion approfondie sur des sujets engageant l'avenir de l'Union européenne. La complexité de certains sujets, l'analyse des enjeux de négociation ainsi que la connaissance des intérêts des partenaires européens font du SGAE le conseiller privilégié du gouvernement en ce domaine.

L'APPLICATION DU DROIT COMMUNAUTAIRE

La France est tenue, au même titre que ses partenaires, de mettre en œuvre les règles de droit communautaire. Le SGAE veille au bon fonctionnement de cette procédure. Il assure en particulier le suivi de la transposition des directives en liaison avec le SGG.

L'INFORMATION DU PARLEMENT FRANÇAIS ET DES MEMBRES FRANÇAIS DU PARLEMENT EUROPÉEN

L'information du Parlement français

Dans le cadre de la procédure de l'article 88-4 de la Constitution, le SGAE doit s'assurer que tout projet d'acte de l'Union comportant des dispositions de nature législative - ou tout autre document européen que le gouvernement souhaite soumettre à cette procédure – fasse l'objet d'un examen préalable par le Parlement français avant son adoption par le Conseil de l'Union. Il veille à la cohérence entre le calendrier des travaux parlementaires et le calendrier d'adoption des textes européens. De manière plus générale, il s'assure du respect de la loi relative à l'information des délégations de l'Assemblée nationale et du Sénat pour l'Union européenne.

L'INFORMATION DES MEMBRES FRANÇAIS DU PARLEMENT EUROPÉEN

Le SGAE assure le suivi des dossiers examinés par le Parlement européen en liaison avec les chargés de mission dans chaque ministère, la Représentation permanente auprès de l'Union et le cabinet du ministre des Affaires européennes. Il met à disposition des députés européens français des notes d'information sur les principaux dossiers inscrits à l'ordre du jour des commissions spécialisées ou des sessions plénières. Cette information écrite est complétée par l'organisation de réunions avec des représentants des groupes parlementaires afin de favoriser les échanges d'informations sur les dossiers techniques.

LA DIFFUSION DE L'INFORMATION AUX MINISTÈRES

Le SGAE veille à l'information des différents ministères et des assemblées parlementaires. Il centralise l'information provenant en particulier du Conseil et de la Commission et la diffuse auprès des administrations intéressées.

LE SUIVI DE LA PRÉSENCE FRANÇAISE DANS LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Le SGAE coordonne le dispositif interministériel de suivi de la présence française dans les institutions européennes. À ce titre, il assure notamment la publicité des vacances de postes et le suivi de l'affectation des experts nationaux détachés (END), la diffusion de l'information relative aux autres agents engagés par contrats par les communautés ainsi que celle relative aux concours de la fonction publique communautaire.

Conditions d'archivage

Les archives sont versées par le centre de documentation du SGAE et sont inventoriées selon le plan de classement de ce service. Les versements antérieurs à 1985 regroupent l'ensemble des thèmes traités. Depuis 1986, chaque versement regroupe autant que possible les documents par thème (affaires sociales, transports, énergie, agriculture...).

Secrétaires généraux du SGCI puis du SGAE

Pierre-Paul SCHWEITZER: 1948-1949
Bernard JACQUIN de MARGERIE: 1949-1951
Thierry de CLERMONT-TONNERRE: 1952-1953
Paul DELOUVRIER: 1953-1955
Jacques DONNEDIEU de VABRES: 1955-1960
François-Xavier ORTOLI: 1961-1966
Jean DROMER: 1966-1967
Jean-René BERNARD: 1967-1977
Jean-Claude PAYE: 1977-1979
Pierre ACHARD: 1979-1982
Jean-Claude PREVEL: 1982-1985
Elisabeth GUIGOU: 1985-1990
Bernard VIAL: 1991-1993
Yves-Thibault de SILGUY: 1993-1995
Jean CADET : 1995-1997
Jean VIDAL : 1997-2002
Pascale ANDREANI : 2002-2007
Gilles BRIATTA : 2007-2011
Charles FRIES : 2011-2012
Serge GUILLON : 2012-2014
Philippe LEGLISE-COSTA : 2014-2017
Sandrine GAUDIN : 2017-

Versements aux Archives nationales

DOSSIERS MULTI-THEMATIQUES

19771466

art 20-26, 61-78, 148-150, 184-195, 238-248, 272-276 : institutions communautaires.

-art 148-150, 238-248 : Cour de justice : affaires particulières. 1953-1963

-art 272-276 : comité économique et social : sessions. 1958-1970

-art 184-195 : statistiques. 1958-1967

-art 61-78, 182-183 : publications diverses. 1953-1969

-art 20-26 : revue de presse. 1962-1965

art 27-43, 90-95, 114, 334-335 : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

-art 90-93, 334-335 : prix des fontes et aciers. 1958-1970

-art 94-95 : statistiques sur la houille. 1953-1962

-art 27-37, 114 : publications. 1954-1962

art 1-19, 96-105, 108-11, 255, 260, 306-308, 311-315, 318-320 : politique agricole commune.

-art 1-16 : cotes vacantes.

-art 96-105, 108-11, 306-308, 311-315 : comités spéciaux agricoles. 1960-1970

-art 17-19, 255-261 : statistiques agricoles. 1962-1970

-art 318-320 : pêche. 1958-1968

art 113, 155-181, 249-254, 268-271, 336-338 : relations extérieures.

-art 249-252 : conférence économique atlantique et conférence sur la réorganisation de l'OECE. 1960

-art 113, 253-254 : OCDE : divers dont comités. 1960-1967

-art 155-181 : aide aux pays en voie de développement. 1960-1967

-art 268-271, 336-338 : adhésions. 1957-1969

art 106-107, 115-147, 265-267, 285-292, 309-310 : politique commerciale.

-art 106-107, 265-267, 286-292 : groupes d'experts (1958-1969) dont nomenclature douanière (1959-1969).

-art 115-118, 309-310 : négociations tarifaires. 1959-1967

-art 119-147, 285 : rapports des conseillers commerciaux. 1961-1964

art 277-284, 293-305, 330-333 : questions économiques.

-art 227-282 : politique économique à moyen terme (1965-1970), politique conjoncturelle (1960-1968).

-art 293-299, 330-333 : élimination des entraves techniques aux échanges intra-communautaires. 1961-1971

-art 300-305 : législation douanière. 1959-1969

-art 283-284 : assurance crédit. 1961-1969

art 111-112, 321-329 : relations avec l'outre-mer.

-art 111-112, 321-322 : conseil d'association CEE-EAMA : réunions (1964-1968) et rapport d'activité (1964-1969).

-art 323-327 : comité d'association CEE-EAMA : réunions. 1964-1970

-art 328-329 : relations CEE-pays de l'est africain. 1964-1969

art 316-317 : transports, transports routiers : harmonisation des conditions de travail et des dispositions en matière sociale. 1961-1970

métrage : 38

19771467

art 1-16 : relations extérieures. Relations avec les pays tiers : négociations d'adhésion (dont Grande-Bretagne). 1957-1964

art 17-20, 90-93 : politique agricole commune, prix minima (1959-1970), statistiques (1966-1971).

art 66-75 : politique commerciale, contingents tarifaires. 1960-1970

art 86-89 : énergie, perspectives énergétiques de la CEE. 1962-1969

art 21-33, 50-56, 62-65 : institutions communautaires.

-art 21-33 : cour de justice : affaires particulières. 1964-1967

-art 50-56, 62-65 : feuille documentaire (1969-1971), notes sur les principales activités des communautés (1968-1971), informations rapides sur les problèmes européens (1965-1969), questions relatives aux problèmes européens (1970-1971).

métrage : 8

19771468

art 71-84, 97-131, 140-161, 166, 183-250 : institutions communautaires.

-art 71-84, 158-161 : comité économique et social : réunions et travaux des sections spécialisées (questions sociales, questions économiques, agriculture). 1959-1969

-art 97-102 : comité des représentants permanents : réunions. 1958

-art 116-131 : conseil des communautés européennes : sessions. 1965-1970

-art 140-157, 166 : publications : journaux officiels. 1965-1973

art 31-43 : questions économiques.

-art 31-34 : harmonisation des législations en matière de fiscalité et de droit pénal. 1962-1967

-art 35-43 : action tendant à l'élimination des entraves techniques aux échanges, notamment dans le domaine des instruments de mesure. 1961-1971

art 46-50 : politique commerciale, accords bilatéraux. 1961-1970

art 51-64 : transports, dont activités du comité de statistiques des transports (1962-1970), statistiques sur la navigation intérieure, chemins de fer, obligation de service public (1964-1969), étude du problème du coût (1961-1964).

art 85-96 : politique agricole commune : travaux. 1959-1967

art 27-30 : rapports des conseillers commerciaux de la CEE (Tunisie, Maroc, Canada). 1959-1971

art 162-165 : relations avec des pays tiers. 1960-1972

art 44-45, 183-250 : relations avec l'outre-mer.

-art 31-42 : fonds européen de développement : conventions de financement et propositions de financement, par pays (1959-1972), statistiques (1959-1971).

-art 44-45 : groupe EAMA : réunions. 1963-1970

métrage : 16

19771469

art 11-19 : cotes vacantes.

art 20-134 : politique agricole commune.

-art 38-45 : statistiques agricoles concernant la structure des exploitations agricoles, bilans d'approvisionnement. 1960-1972

-art 46-56 : politique agricole commune : réunions du comité spécial agriculture (1968-1973), réunions conjointes des comités de gestion (1965-1973).

-art 57-134 : organisation commune de marchés par secteur : céréales, riz, produits laitiers, viande porcine, oeufs et volailles, vins. 1955-1973

art 135-146 : politique sociale.

-art 135-137 : formation professionnelle, principes généraux. 1959-1969

-art 138-139 : création et activités du comité consultatif pour la formation professionnelle. 1963-1970

-art 140 : colloque sur la formation professionnelle. 1964

-art 141-142 : orientation professionnelle et placement des travailleurs. 1961-1972

-art 143-145 : formation professionnelle dans le domaine agricole. 1960-1971

-art 146 : rapprochement des niveaux de formation. 1962-1969

art 147-171 : questions économiques, droit d'établissement et services : élaboration des programmes généraux (1958-1961) et élaboration des directives par secteur (agriculture, cinéma, commerce, eau, gaz et électricité, entrée et séjour) (1961-1972).

métrage : 13

19771470

art 1-22, 160-166, 228-243 : questions économiques.

-art 1-22 : droit d'établissement et services : élaboration des directives par secteur (affaires immobilières, industries et artisanat, industries interactives et intermédiaires, travaux publics, pétrole, service personnel, sociétés). 1961-1972

-art 160-166 : produits pharmaceutiques : rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives aux spécialités pharmaceutiques, réunions du sous-comité "spécialités pharmaceutiques" du conseil économique et social. 1958-1972

-art 228-243 : propriété industrielle : institution d'un système européen de délivrance de brevets, conférence intergouvernementale, avant-projet de convention, office européen des brevets. 1969-1973

art 23-39 : politique agricole commune, organisation commune de marchés dans le secteur des fruits et légumes. 1959-1973

art 40-71, 244-254 : politique sociale.

-art 40-71 : statistiques d'ensemble des dépenses sociales : 1963-1968, fonds social européen (FSE) : réglementation (1958-1970), comité du FSE (1960-1969), procédure d'octroi du concours du FSE (1960-1970), mesures sociales en faveur des mineurs italiens (1964-1972).

-art 244-254 : exposé sur l'évolution de la situation sociale dans la CEE. 1958-1972

art 72-159 : relations avec l'outre-mer.

-art 72-143 : relations avec les Etats africains : conférences et réunions, élaboration et application de la 1^e et de la 2^e convention d'association de Yaoundé. 1955-1971

-art 144-159 : départements et territoires d'outre-mer: application du traité de Rome aux départements et territoires d'outre-mer. 1957-1970

art 167-227 : politique commerciale : nomenclature (1962-1971), suspension et modifications des art 1-22 : droits du tarif douanier commun (1959-1971), contingents tarifaires (1960-1971), publication du tarif douanier des communautés (1960-1971).

art 267-277 : institutions communautaires, comité économique et social : sessions plénières (1971-1972) et des sections spécialisées : questions sociales, outre-mer, économie, agriculture, transports, nucléaire, activités non-salariées et services (1959-1972).

métrage : 26

19771471

art 110-113, 166-196 : institutions communautaires.

-art 166-196 : haute autorité : composition et sessions du comité consultatif charbon-acier (1952-1973), rapports décennal (1952-1962) et annuels (1963-1967).

-art 110-113 : publications: feuille documentaire (1972-1974), note sur les activités principales des communautés européennes (1972-1974).

art 1-36, 94-103, 197-201 : politique agricole commune.

-art 1-12 : régime d'échange des produits agricoles transformés. 1960-1972

-art 13-26 : organisation commune de marchés dans les secteurs de la viande bovine, du sucre et des matières grasses. 1958-1973

-art 94-103 : réseau d'information comptable agricole. 1964-1973

-art 197-201 : harmonisation de la législation pour les denrées alimentaires. 1959-1972

art 59-70, 114-165 : relations extérieures.

-art 59-70 : relations entre la CEE et l'OECE : négociations sur la zone de libre échange. 1956-1959

-art 114 : relations de la France avec les pays tiers et les Etats membres. 1953-1973

-art 115 : statistiques sur le commerce extérieur de la France: 1957-1972

-art 116-117 : *General agreement on tariffs and trade* (GATT) : négociations tarifaires. 1959-1971

-art 118-119 : organisations internationales : rapports du bureau international du travail (BIT), réunions et travaux du conseil international du café. 1967-1971

-art 120-165 : politique commerciale : groupe des questions commerciales (1969-1973), politique commune par produit (1958-1973), foires et expositions internationales (1960-1973), régime d'importation (1958-1973), accords bilatéraux entre Etats membres et pays tiers (1960-1973), mesures de sauvegarde (1959-1969).

art 71-93 : politique sociale.

-art 71-85 : statistiques sociales. 1959-1973

-art 86-87 : politique sociale dans le secteur de l'agriculture. 1961

-art 88-93 : sécurité sociale : rapport de la conférence européenne sur la sécurité sociale (1961) et travaux de la commission administrative des travailleurs migrants (1959-1971).

métrage : 19

19771472

art 1-27, 35-141,191-229 : politique agricole commune.

-art 1-27 : harmonisation de la législation pour les denrées alimentaires. 1959-1972

-art 35-49 : réunions du comité permanent des structures agricoles (1963-1974) et du comité du fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) (1964-1973).

-art 83-95 : FEOGA, section orientation : projets des Etats membres. 1964-1973

-art 96-141, 191-229 : organisation commune des marchés dans les secteurs des céréales, du riz, des oeufs et volailles, de la viande de porc, des produits laitiers, statistiques de l'office national interprofessionnel des céréales (ONIC) et diverses (1963-1974).

art 28-34, 142-179 : relations extérieures.

-art 28-34 : assistance technique. 1960-1970

-art 142-160 : organisations internationales : ONU (1957-1971), commissions économiques régionales (1958-1971), *Food and agriculture organization* (FAO) (1958-1972), bureau international du travail (BIT), OTAN (1960-1972), UEC (1957-1970).

-art 161 : organismes financiers internationaux. 1958-1971

-art 162-166 : conseil de l'Europe : travaux et réunions. 1956-1972

-art 167-179 : tarif douanier commun. 1957-1963

art 180-190 : Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA) budget : exercices 1958-1967.

métrage : 17

19771473

art 35-24, 53-98, 251-297 : institutions communautaires.

-art 53-98 : comité des représentants permanents. 1958-1973

-art 251-297 : communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) : réunions de la commission de coordination (1954-1967), réunions et travaux de la commission des quatre présidents (1952-1960).

-art 120-125 : problèmes particuliers aux Etats membres. 1956-1972

art 126-132 : politique agricole commune.

-art 126-127 : conférence agricole des Etats membres. 1958-1959

-art 128-129 : politique forestière. 1959-1973

-art 130-131 : conseil des ministres de l'agriculture. 1960-1963

-art 132 : organisation commune de marchés (céréales). 1967-1974

art 7-14, 26-34, 175-214 : relations extérieures.

-art 7-14 : comité de l'aide au développement. 1963-1972

-art 26-34 : relations de la CEE avec les Etats-Unis. 1956-1974

-art 175-204 : *general agreement on tariffs and trade* (GATT) : compatibilité des règles du marché commun avec celles du GATT. 1957-1974

-art 205 : tarif douanier commun, modification. 1972-1973

-art 206-212 : aide alimentaire. 1968-1974

-art 213-214 : comité spécial de l'article 113. 1972-1973

art 1-6, 15-25, 99-119 : questions économiques.

-art 1-6 : droit d'établissement et services : élaboration des directives dans le secteur de l'assurance directe. 1962-1973

- art 15-17 : libre circulation. 1958-1970
- art 18-25 : législation douanière : élaboration et application de la réglementation concernant la valeur en douane. 1963-1972
- art 99-119 : élimination des entraves techniques aux échanges intra-communautaires : élaboration des directives par secteur. 1958-1975

art 45-52 : relations avec l'outre-mer.

- art 45 : conférences parlementaires d'association. 1971-1973
- art 46-52 : conseil d'association CEE-EAMA : sessions. 1972-1973

art 151-174, 215-231 : CECA : politique sociale : emploi, formation, et réadaptation de la main d'œuvre. 1949-1964

art 232-250 : CECA : transports.

- art 232-234 : commission d'experts : réunions et travaux : 1952-1958
- art 265 : harmonisation de la nomenclature. 1954-1960
- art 236-250 : transports ferroviaires et routiers. 1953-1963

métrage : 25

19771474

art 1-11, 108-128, 136-138 : institutions communautaires.

- art 1-11 : communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) : réunions et travaux de la commission des quatre présidents (1960-1962), budget exercices (1952-1967).
- art 108-128, 136-138 : comité économique et social : composition, règlement, travaux des sections spécialisées. 1957-1970

art 14-25, 38-107, 158-189, 198-207 : communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

- art 38-73 : problèmes particuliers aux produits : charbon, acier, minerais et ferrailles. 1944-1972
- art 158-189 : marché du charbon et de l'acier : concurrence et marché intérieur, conjoncture et investissements, problème de la Sarre. 1950-1960
- art 74-82 : questions douanières. 1953-1963
- art 83-87 : problèmes particuliers aux états membres de la CECA, par pays. 1950-1962
- art 88-91, 158 : traité instituant la CECA : travaux préparatoires (1950-1951), révision (1960-1961).
- art 198-204 : questions sociales : harmonisation des conditions de travail, des salaires et charges sociales. 1952-1964
- art 92-107 : charbon. 1959-1972
- art 14-25 : transport par voie fluviale du charbon et de l'acier. 1954-1963
- art 205-207 : questions budgétaires. 1953-1970

art 26-37, 154-157 : politique agricole commune.

- art 26-37 : harmonisation de la législation concernant les aliments pour animaux. 1960-1974

-art 154-157 : organisation commune de marchés dans le secteur des fruits et légumes. 1967-1972

art 133-135, 139-153 : relations extérieures.

-art 133 : aide alimentaire. 1961-1964

-art 134-135 : tarif douanier commun. 1972

-art 139-153 : relations avec les Etats tiers : Amérique, Asie, Europe, par pays. 1957-1974

art 12-13, 190-197 : énergie.

-art 12-13 : réunions et travaux du comité consultatif de l'utilisation de l'énergie. 1954-1956

-art 190-192 : élaboration d'une politique commune. 1955-1959

-art 193-197 : bilans d'énergie dont travaux de la commission et statistiques. 1950-1961

métrage : 18

19771475

art 1-29 : achats off shore de matériel militaire. 1950-1959

Nota : versement transféré à la section contemporaine des archives nationales (consultation à Paris).

19771476

art 1-8 : achats off shore de matériel militaire. 1952-1958

Nota: versement transféré à la section contemporaine des archives nationales (consultation à Paris).

19790791

art 1-35, 124-134, 406-409 : relations extérieures.

-art 1-32 : organisations internationales : conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (1962-1978), UNESCO (1976-1978).

-art 33-35, 406-409 : aide alimentaire (1975-1977) et aide aux pays en voie de développement (1956-1961).

-art 124-132 : tarif douanier commun : contingents tarifaires communautaires. 1972-1976

-art 133-134 : droit d'établissement dans le secteur agricole. 1959-1974

art 36-42, 48-123, 149-299, 300-309 : questions économiques.

-art 48-56 : généralités. 1959-1974

-art 36-42 : politique commerciale. 1957-1976

-art 57-83, 279-289 : comité de politique conjoncturelle et comité de politique économique à moyen terme : travaux. 1965-1974

-art 84-90 : comité monétaire: réunions et travaux. 1958-1975

-art 91-98 : politique budgétaire des états membres. 1964-1974

-art 99 : réunions des ministres des finances. 1960-1973

- art 100-107 : politique industrielle. 1959-1975
- art 108-123, 149-206 : législation douanière. 1958-1977
- art 207-218 : relations bilatérales franco-allemandes. 1961-1973
- art 219-234 : harmonisation des législations européennes dans le domaine pénal et commercial. 1960-1975
- art 167-171, 235-254, 300-305 : statistiques. 1961-1977
- art 255-260 : propriété industrielle : élaboration de la convention relative au brevet européen pour le marché commun. 1969-1976
- art 261-266 : ententes dont conférences des experts (1958-1973) et comité consultatif (1962-1974).
- art 267-274 : sociétés : reconnaissance mutuelle (1962-1968), fusions internationales (1964-1974).
- art 275-278 : convention sur la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale. 1960-1968
- art 290-299 : politique régionale. 1957-1974
- art 306-309 : délégations. 1976-1977

art 410-434, 456 : transports.

- art 410-413 : transports routiers. 1961-1970

- art 414-434, 456 : élaboration d'une politique commune. 1958-1974

art 135-148 : recherche, travaux et actions menés dans le domaine de la météorologie (1969-1974) et des transports (1967-1977).

métrage : 74

19840343

Questions économiques européennes : dossiers documentaires classés selon un plan de classement interne. 1958-1981

art 1-148 : relations extérieures de la CEE. 1958-1981

art 149-220 : questions sociales : coopération en matière sociale, sécurité sociale des travailleurs migrants, libre circulation des personnes, fonds social européen, formation professionnelle, emploi, santé et sécurité du travail. 1954-1981

art 221-283 : institutions : assemblée commune de la communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), assemblée parlementaire européenne. 1952-1982

art 284-358 : secteur agricole : prix, produits, législation phytosanitaire, structures agricoles, fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA), produits agricoles transformés, aides agricoles. 1948-1983

art 359-376 : questions économiques : propriété industrielle, brevets, politique économique, politique régionale, politique industrielle. 1958-1981

art 377-390 : environnement. 1967-1980

art 391-397 : relations avec l'UNESCO. 1979-1981

métrage : 133

19910002

Aide économique des États-Unis à la France.

art 1-12 : plan Marshall. 1947-1959
art 13-28 : Indochine : aide financière des Etats-Unis. 1950-1960
art 29-30 : accord Monnet-Dillon du 30 janvier 1958 (achats d'armement et matériel). 1957-1964
art 31 : application des accords franco-américains. 1957-1968

métrage : 4

Nota : versement transféré à la section contemporaine des archives nationales (consultation à Paris).

19910004

Dossiers de Jean-François Deniau, chargé de mission au secrétariat général du comité interministériel de coopération économique européenne.

art 1-3 : marché commun : fondements (1956-1958) ; CECA (1955-1957) ; GATT (1955-1958) ; EURATOM (1956-1958).

art 3 : organisation européenne de coopération économique. 1955-1956 ; zone de libre échange. 1956-1957

art 4 : dossiers thématiques émanant de la présidence du Conseil et de Bourghès-Maunoury (1955-1958) ; travaux de Jean-François Deniau (1955-1958) ; divers (1952-1957).

art 5-6 : OCDE. 1955-1962

métrage : 2

Nota : versement transféré à la section contemporaine des archives nationales (consultation à Paris).

DOSSIERS THEMATIQUES

Juridictions européennes

Cour de justice des communautés européennes¹

Suite à sa création par le traité sur la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) en 1952, la Cour de justice tient sa première audience solennelle dès le mois de décembre de la même année à Luxembourg où elle siège encore aujourd'hui. Elle a pour mission d'interpréter le droit de l'Union et d'assurer son application uniforme dans tous les Etats membres. Avec les traités de Rome instituant la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA), la Cour de justice, désormais commune aux trois Communautés (CECA, CEE et CEEA), a vu ses domaines de compétence s'élargir.

La Cour de justice juge principalement de l'interprétation du droit de l'Union, du non-respect de ce droit par les États membres et des pourvois dirigés contre les décisions du Tribunal de l'Union européenne.

Par sa jurisprudence, la Cour de justice a contribué à une logique d'intégration en faveur du marché commun, puis du marché unique, en condamnant notamment des pratiques ou normes nationales contraires aux règles de la concurrence. Elle a également œuvré à la liberté de circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes en tant que droit fondamental prévu par les traités. Sur le plan social, la Cour a notamment favorisé la reconnaissance des droits acquis dans un État membre à tout citoyen de l'Union.

Les versements ci-dessous sont constitués des dossiers d'affaires contentieuses jugées par la Cour de justice, classés chronologiquement suivant un numéro d'ordre. Ils se composent des arrêts de la Cour, des conclusions de l'avocat général, de rapports d'audience, de mémoires ou d'observations écrites et de correspondance entre le SGAE, la Cour de justice et les ministères concernés.

19870407

art 1-38 : affaires examinées de 1968 à 1978.

métrage : 12

19870501

art 55-94 : affaires examinées en 1979.

métrage : 13

19880459

art 1-38 : affaires examinées en 1980.

¹ La Cour de justice des communautés européennes (CJCE) a été renommée Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) en 2009, à la suite du traité de Lisbonne de 2007.

métrage : 4

19900150

art 1-189 : affaires examinées en 1981-1984 (classement numérique).

métrage : 21

19900418

art 1-34 : affaires examinées en 1985.

métrage : 6

19920219

art 1-16 : affaires examinées en 1986.

métrage : 5

19930088

art 1-56 : affaires examinées en 1987.

métrage : 6

19940085

art 1-50 : affaires examinées en 1988.

métrage : 6

20040128

art 1-78 : affaires particulières. 1990-1994

métrage : 19

20070151

art 1-57 : affaires particulières. 1995-1997

art 57 (suite)-59 : compétence et procédure. 1952-2002

métrage : 20

Tribunal de première instance (TPI) des communautés européennes

Le Tribunal de première instance a été créé en 1988 afin de décharger la Cour de justice d'un certain nombre d'affaires, en particulier celles touchant au contentieux de la fonction publique communautaire, et d'autre part, pour les recours directs formés par des particuliers (personnes physiques et morales). Il a été renommé « Tribunal » depuis le traité de Lisbonne en 2007.

20070152

art 1-14 : affaires particulières. 1985-1993

art 15 : statut : compétence et organisation. 1985-1990

métrage : 5

Institutions communautaires

19870629

art 1-59 : conseil des ministres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), sessions. 1952-1967

métrage : 7

19870662

art 1-86 : conseil des ministres de la Communauté économique européenne (CEE) et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA), sessions. 1958-1967

métrage : 9

19870741

art 1-47 : commission de coordination du conseil des ministres, réunions. 1953-1958

art 48 : conseil des ministres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) : sessions. 1967

métrage : 5

19880514

art 1-157 : conseil des communautés européennes : sessions. 1967-1976

métrage : 18

19900568

art 1-323 : conseils des communautés européennes. 1977-1987

art 324-384 : comité des représentants permanents. 1974-1987

art 385 : conférences des représentants des gouvernements des états membres. 1958-1974

art 386-397 : conférences des chefs d'État et de gouvernement. 1961-1975

art 398-424 : conseils européens. 1975-1985

métrage : 49

19860323

art 1-63 : préparation et exécution du budget des communautés européennes, exercices 1959 à 1973.

métrage : 7

19900485

art 1-91 : budget des communautés européennes. 1973-1984

métrage : 10

19900608

Organisation financière et budgétaire des communautés européennes. 1958-1989
art 1-12 : organisation financière et budgétaire des communautés avant, pendant et après la fusion des institutions. 1958-1978
art 13-23 : unification et révision des règlements financiers. 1968-1987
art 24-32 : contribution des états membres au budget. 1973-1984
art 33-45 : ressources propres des communautés européennes. 1961-1989
art 46-49 : procédure budgétaire. 1970-1985

métrage : 6

19900610

Budget des communautés européennes. 1968-1988
art 1-5 : généralités. 1968-1984
art 6-82 : exercices budgétaires. 1974-1988

métrage : 9

19890607

art 1-27 : comptes des communautés européennes : rapports de la commission de contrôle, comptes de gestion et bilan financier par année. 1958-1979

métrage : 3

19900609

Questions budgétaires. 1966-1987

art 1-2 : assistance mutuelle. 1973-1981
art 3-11 : gestion des ressources propres. 1971-1986
art 12-15 : trésorerie des ressources propres. 1971-1983
art 16-23 : contrôle des ressources propres. 1972-1984
art 24-35 : comité consultatif des ressources propres. 1971-1984
art 36-45 : contrôle des comptes des communautés européennes : comptes de gestion et bilans financiers. 1966-1987
art 46-48 : comité budgétaire. 1979-1987

métrage : 6

19900637

Personnel. 1952-1989

art 1-51 : statut des fonctionnaires des communautés européennes. 1960-1988

art 52-76 : problèmes particuliers aux fonctionnaires et membres des institutions. 1952-1989

métrage : 9

19900640

Parlement européen. 1953-1989

art 1-4 : membres. 1958-1986

art 5-16 : élections. 1958-1983

art 17 : régime pécuniaire. 1958-1980

art 18-41 : commissions: 1953-1989

art 42-69 : sessions plénières. 1959-1989

art 70-72 : questions parlementaires. 1985-1988

art 73-74 : règlement intérieur. 1958-1979

art 75-78 : communiqués de presse, documentation. 1963-1972

art 79-80 : travaux. 1960-1987

art 81-82 : groupes politiques. 1964-1987

métrage : 10

19900641

art 1-10 : cour de justice. 1951-1987

art 11-22 : commission unique des CE. 1958-1988

art 23 : commission de l'EURATOM. 1958-1967

art 24 : comité scientifique et technique. 1958-1982

art 25-26 : banques européennes. 1958-1984

art 27-65 : comité économique et social. 1959-1989

métrage : 8

19900642

Droit communautaire. 1947-1987

art 1-7 : généralités. 1947-1985

art 8 : contentieux. 1970-1984

art 9 : élaboration. 1961-1977

art 10-12 : informatique juridique. 1971-1985

art 13-20 : propositions pendantes. 1981-1987

art 21-24 : répertoire des actes. 1970-1978

art 25 : retraits de propositions. 1972-1987

métrage : 3

19900649

art 1-45 : politique de l'éducation. 1954-1989

art 46-55 : politique de l'information. 1960-1988

métrage : 7

19900650

Problèmes particuliers aux États-membres. 1971-1990

art 1, 5 : Italie. 1978-1990

art 1, 6 : Belgique, Luxembourg, Pays-Bas. 1977-1989

art 2-4 : République fédérale d'Allemagne (RFA). 1982-1990

art 7-20 : France. 1971-1990

art 21-22, 27 : Danemark. 1983-1989

art 23-25 : Espagne. 1985-1990

art 26-27 : Grèce, Irlande. 1979-1990

art 28-30 : Portugal. 1985-1990

art 31-34 : Royaume-Uni. 1984-1990

métrage : 4

19910721

art 1-32 : sessions du conseil des communautés européennes. 1988.

art 33 : compte de gestion et bilan financier de l'exercice budgétaire. 1988.

métrage : 11

19930087

art 1-37 : conseil des communautés européennes, dossiers de séances. 1989

art 38 : compte de gestion et bilan financier de l'exercice budgétaire. 1989

métrage : 4

20000292

Institutions européennes. 1958-1994

art 1-4 : état des communautés européennes. 1972-1985

art 5-22 : parlement européen et cour de justice des communautés européennes. 1963-1989

art 23-25 : comité économique et social (CES). 1979-1989

art 26-40 : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), Communauté économique européenne (CEE), Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA). 1958-1994

métrage : 13

20040127

Institutions - conseil des communautés européennes, comité des représentants permanents (COREPER). 1966-1994.

art 1-52 : sessions du conseil des communautés européennes.

art 53-57 : réunions du comité des représentants permanents.

métrage : 19

20040483

Traités instituant l'Union européenne.

art 1-5 : réforme des traités et conférence intergouvernementale sur l'Union européenne (CIG). 1977-1992.

art 6-7 : acte unique européen. 1981-1989.

art 8-9 : traité de Maastricht. 1991-1993.

métrage : 3

20050556

art 1-10 : sessions du conseil de l'Union européenne. 1995

métrage : 3

20070592

Conseil de l'Union européenne.

art 1-9 : sessions 1996

art 10-20 : sessions 1997

métrage : 7

20090422

Conseils de l'Union européenne.

art. 1 : dossiers réalisés à l'occasion des sessions (reliquat). 1993

art. 1 (suite)-13 : dossiers réalisés à l'occasion des sessions. 1998

métrage : 4

20100035

Conseil de l'Union européenne et Comité des représentants permanents (COREPER).

Art. 1-10 : sessions du Conseil de l'Union européenne. 1999

Art. 11-13 : réunions du Comité des représentants permanents (COREPER). 1995-1999

métrage : 4

20100036

Art. 1-17 : sessions du Conseil européen. 1986-2003

métrage : 4

20100037

Questions institutionnelles.

Art. 1-6 : Union européenne, état des questions communautaires. 1986-1999

Art. 7-14 : état de la communauté européenne : relations entre la France et d'autres Etats : entretiens, visites officielles. 1989-2001

Art. 15-16 : état de la Communauté européenne : relations entre la France et les institutions communautaires. 1993-2000

Art. 17 : accès du public aux documents, transparence des travaux des institutions européennes. 1992-1999

Art. 18-28 : présidences du Conseil de l'Union européenne. 1968-1995

Art. 29-30 : avis du service juridique du Conseil de l'Union européenne. 1973-1997

Art. 31-34 : Commission européenne. 1958-2000

Art. 35-37 : siège et bâtiments des institutions communautaires. 1981-2001

Art. 37 (suite) : centre de traduction des organes de l'Union européenne. 1994-1998

métrage : 12

20100040

Parlement européen.

Art. 1 : généralités. 1979-1995

Art. 1 (suite)-2 : organisation des travaux, commissions. 1978-1999

Art. 3-4 : information des parlementaires sur les questions européennes. 1989-1999

Art. 5 : règlement intérieur, composition, membres. 1976-1999

métrage : 2

Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA)

19880190

art 1-34 : aide à la réadaptation des travailleurs licenciés des mines et houillères de France, dont dossiers par région (Centre et Midi, Aquitaine, Cévennes et Auvergne, Dauphiné et Lorraine, Est, Nord et Pas-de-Calais, Ouest). 1959-1977

métrage : 4

19880256

art 1-46 : problèmes particuliers à certains produits (charbon, acier, ferraille) : importation et exportation, aides, crise de la sidérurgie. 1952-1979

art 47-49 : questions douanières. 1961-1968

art 50-73 et 273-275 : politique commerciale. 1962-1980

art 74-89 : institutions : conseil de la CECA (1952-1967), groupe des questions CECA (1967-1980), haute autorité (1952-1967), comité consultatif : composition (1970-1979), sessions (1974-1981), publications (1968-1976).

art 90-94 : budget. 1954-1982

art 95-135 et 276-277 : questions communes au marché du charbon et de l'acier ; statistiques (1953-1984) ; concurrence et marché intérieur (1953-1980) ; conjoncture, investissements et aides financières (1958-1981) ; recherche technique (1965-1974).

art 136-137 : questions particulières aux états membres. 1958-1971

art 138-162 : relations extérieures avec les organisations internationales et les pays tiers. 1954-1979

art 163-191 : questions sociales : travail, emploi et main d'oeuvre, salaires, sécurité, hygiène et médecine du travail. 1957-1981

art 192-244 et 278 : aide à la réadaptation des travailleurs. 1953-1980

art 245-258 : création d'activités nouvelles. 1961-1977

art 259-275 : transports : transports ferroviaires, fluviaux et routiers (1954-1974), application de l'article 70 du traité de Paris (1961-1973), accords de transit par la Suisse ou l'Autriche (1956-1973).

métrage : 33

19900564

Questions économiques: dossiers relatifs à la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). 1969-1989

art 1-7 : charbon. 1976-1988

art 8-32 : sidérurgie. 1970-1988

art 33-35 : ferrailles. 1970-1986

art 36-66 : régime d'échanges avec les pays tiers. 1975-1989

art 67-74 : statistiques. 1984-1987

art 75-76 : groupe des questions CECA. 1981-1988

art 77-82 : comité consultatif CECA. 1976-1989

art 83-85 : budget CECA. 1969-1987

art 86-88 : prix. 1972-1986

art 89-90 : investissements. 1969-1983

art 91-92 : recherche. 1975-1985

art 93 : questions particulières aux États-membres. 1973-1987

art 94-101 : relations CECA-pays tiers. 1975-1988

art 102 : recherche sociale. 1981

art 103-115 : politique sociale. 1970-1986

métrage : 14

19900647

art 1-6, 25-28, 55-59 : relations avec des organisations internationales. 1952-1963

art 7-12 : questions financières. 1952-1963

art 13-14 : questions statistiques. 1953-1963

art 15-24 : relations avec des pays tiers. 1954-1963
art 29-41 : tarifs extérieurs et politique commerciale à l'égard des pays tiers.
1952-1963
art 42-54 : questions particulières à certains pays tiers. 1951-1963

métrage : 5

19910722

art 1-3 : charbon. 1969-1987
art 4 : acier. 1981-1982
art 5-8 : problèmes douaniers. 1971-1991
art 9 : statistiques. 1988
art 10 : prix. 1974-1987
art 11-13 : prévisions, investissements. 1972-1988
art 14-15 : relations extérieures. 1972-1988
art 16-21 : questions sociales. 1970-1986
art 22 : aide à la réadaptation des travailleurs. 1973-1987
art 23-28 : aide aux entreprises. 1970-1988
art 29-31 : transports. 1955-1986

métrage : 4

20000291

Communauté européenne de charbon et de l'acier (CECA). 1953-1997

art 1-4 : politique commerciale et groupes de travaux CECA. 1975-1996
art 5-17 : questions communes au marché du charbon et de l'acier. 1953-1997

métrage : 6

20040486

Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). 1952-2004

art 1 : traité CECA : élargissement, avenir et expiration. 1980-2003
art 2-10 : produits CECA : charbon, sidérurgie. 1953-2002
art 11 : questions techniques douanières, politique commerciale. 1957-1999
art 12-15 : régime d'échange avec les pays tiers. 1974-2002
art 16-18 : groupe des questions et comité consultatif CECA. 1959-2002
art 19-20 : questions budgétaires propres à la CECA. 1952-2000
art 21-23 : questions communes au marché du charbon et de l'acier, concurrence et marché intérieur. 1953-2002
art 24-25 : situation, conjoncture, investissement, aides financières et emprunts contractés par la CECA. 1962-2002
art 26-27 : aides en faveur de la recherche technique et économique. 1972-2002
art 28-29 : questions particulières aux États membres. 1973-2000
art 30-41 : relations de la CECA avec des organisations internationales et des pays tiers. 1963-2002
art 42-43 : questions sociales. 1953-2004

métrage : 14

Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA ou Euratom)

19880185

art 1-47 : développement de la recherche : centre commun de recherches nucléaires, budget de recherche et d'investissement, programmes de recherche, diffusion des connaissances, contrats de recherche. 1958-1983
art 48-49 : marché commun nucléaire. 1958-1972
art 50-57 : entreprises communes et investissements. 1958-1977
art 58-60 : transports de matières radioactives. 1961-1969
art 60 : diplômes EURATOM. 1962
art 61-67 : groupe des questions atomiques : réunions. 1961-1978
art 68 : comité d'arbitrage. 1960-1965
art 69 : comité économique et social : section spécialisée pour les problèmes nucléaires. 1968-1972

métrage : 8

19880515

art 1-8 : relations avec les organisations internationales dont conventions relatives à la responsabilité civile dans le domaine nucléaire. 1957-1980
art 9-13 : relations avec les pays tiers dont États-Unis. 1958-1976
art 14-16 : programmes de recherche. 1973-1981
art 17-21 : approvisionnement : agence d'approvisionnement d'EURATOM (1958-1976), politique d'approvisionnement (1959-1980).

métrage : 2

19900450

Questions EURATOM : mise en oeuvre du traité instituant la communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA). 1957-1988

art 1-3 : questions atomiques. 1957-1980
art 4-8 : relations CEEA/pays tiers. 1958-1986
art 9-21 : programmes de recherches. 1970-1988
art 22-25 : approvisionnement. 1958-1987
art 26-32 : protection sanitaire. 1964-1987
art 33 : groupe des questions atomiques. 1984-1986

métrage : 4

19900175

Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA) : application du traité instituant la CEEA. 1958-1985

art 1-9 : relations extérieures. 1959-1985

art 10-18 : recherche. 1961-1984

art 19-27 : protection sanitaire. 1958-1981

art 28 : groupe des questions atomiques. 1979-1983

art 29 : documentation, statistiques. 1960-1975

métrage : 3

19930225

art 1-17 : questions atomiques : application du traité instituant la communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA), en particulier adhésion de la Grande-Bretagne et de l'Irlande (1970-1971) et centre de recherche commun (1981-1987). 1958-1989

métrage : 2

20070153

Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA), EURATOM.

art 1 : relations extérieures de la CEEA. 1961-1996

art 2-5 : recherche nucléaire. 1958-1996

art 6 : entreprise commune et investissement. 1958-1997

art 7-8 : approvisionnement en matière nucléaire. 1958-1999

art 8 (suite)-11 : contrôle de sécurité et protection sanitaire. 1948-1997

art 11 (suite) : transport de matières radioactives. 1975-1993

art 12 : groupe de questions atomiques : comités et groupes de travail. 1965-1996

métrage : 4

20100038

Art. 1-14 : Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM). 1958-1999

Art. 14 (suite) : Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). 1957-1958

métrage : 5

Relations internationales

19880053

Relations entre la CEE et les pays africains.

art 1-26 : relations avec les États africains et malgaches associés (EAMA). 1966-1976

art 27-184 : fonds européen de développement. 1958-1985

art 185-213 : relations avec les pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) dont accords d'association. 1958-1981

art 214-225 : relations avec l'ancienne communauté africaine française (Afrique équatoriale française, Afrique occidentale française, Madagascar, pays du Sahel, sud-Sahara). 1958-1975

art 226-230 : relations avec les pays africains anciennement liés à l'Italie (Libye, Somalie), à la Belgique (Zaire, Burundi, Rwanda) et au Royaume-Uni (Ghana, Jamaïque, Kenya). 1960-1981

métrage : 28

19900487

Relations extérieures. 1958-1988

art 1-10 : crédits à l'exportation. 1958-1979

art 11-44 : OCDE. 1960-1988

art 45 : défense nationale. 1958-1970

métrage : 6

19900488

Relations extérieures. 1955-1988

art 1-244 : travaux internationaux. 1955-1988

art 245-282 : coopération au développement. 1962-1986

art 283-341 : crédits à l'exportation. 1960-1986

métrage : 45

19900489

Relations CEE/pays tiers, notamment avec les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP). 1958-1990

art 1-13 : comité du FED : questions budgétaires, réunions. 1975-1985

art 14-37 : DOM français. 1958-1988

art 38-102 : convention CEE/ACP de Lomé I. 1972-1990

art 103-125 : convention CEE/ACP de Lomé II. 1977-1979

métrage : 22

19900490

Questions économiques. 1958-1988

art 1-12 : groupes de travail sur les questions commerciales. 1976-1985

art 13-20, 84-122 : politique commerciale. 1961-1987

art 21-83 : politique communautaire des textiles. 1976-1985

art 123-226 : relations commerciales CEE / pays tiers. 1958-1988

métrage : 28

19900491

art 1 et 6-10 : relations CEE / AELE. 1973-1982

art 2-5 : relations CEE/AELE : négociations d'adhésion du Danemark. 1957-1963

art 11-133 : relations CEE/pays tiers : échanges commerciaux, accords tarifaires. 1957-1987

métrage : 18

19900576

Relations extérieures. 1965-1988

art 1-22 : organisations et travaux internationaux. 1965-1988

art 23-34 : aide au développement. 1976-1988

métrage : 5

19900639

art 1-72, 99-194 : relations CEE / pays tiers. 1956-1988

art 73-93 : élargissement des communautés. 1958-1990

art 94-97 : premières négociations d'adhésion du Royaume-Uni, Irlande, Danemark, Norvège. 1960-1971

art 98 : actes d'adhésion : Espagne, Portugal. 1985

métrage : 24

19900646

Accords entre pays de la Communauté pris en dehors du cadre des traités. 1965-1987

art 1-13 : relations franco-allemandes. 1965-1987

art 14-16 : relations franco-britanniques. 1972-1985

art 17 : relations franco-italiennes. 1982-1986

métrage : 2

19900648

art 1-84 : CEE : deuxième négociation d'adhésion du Royaume-Uni, du Danemark, de l'Irlande, de la Norvège à la communauté économique européenne. 1969-1973

métrage : 9

19930053

Relations extérieures. 1973-1991

art 1-2 : organisation des relations diplomatiques de la CEE. 1973-1990

art 3-5 : rapports des conseillers commerciaux des pays de la CEE, par pays. 1988-1989

art 6-27 : relations de la CEE avec les pays africains, l'Égypte, le Canada, les États-Unis, l'Amérique centrale, le Mexique, l'Amérique latine, l'Argentine, les pays du pacte andin. 1973-1989

art 28-52 : relations de la CEE avec les pays du bassin méditerranéen : protocoles financiers. 1970-1991

métrage : 6

19930085

Relations extérieures. 1969-1988.

art 1-27 : relations CEE-bassin méditerranéen ; dialogue euro-arabe ; relations de la CEE avec le Liban, Israël, la Jordanie, la Turquie. 1969-1988

art 28-35 : relations avec la Chine. 1975-1987

art 37-39 : relations avec le Japon. 1975-1987

art 40-45 : pays d'Asie du sud-est, ASEAN, Pakistan, Inde. 1976-1985

métrage : 6

19930232

art 1-23 : organisations internationales et CEE : ONU, organisation internationale du travail, conseil de l'Europe, dialogue nord-sud (pays les moins avancés). 1972-1987

art 24-67 : accords internationaux, par secteur : acier, agriculture, aide alimentaire, blé, bois tropicaux, cacao, café, caoutchouc, commerce, développement, dumping, douane (convention de Kyoto et conseil de coopération douanière), droits de l'homme, étain, jute, marchés publics, matières grasses, lutte contre la toxicomanie. 1971-1990

métrage : 8

19930346

art 1-84 : relations de la communauté économique européenne (CEE) avec les pays de l'association européenne de libre échange (AELE : Autriche, Suisse, Norvège), avec Malte, l'Indonésie, le Bangladesh, le fonds européen de développement (FED), avec le Maghreb, les pays et territoires d'outre-mer, les pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique). 1959-1989.

métrage : 9

19930347

Relations extérieures de la communauté économique européenne (CEE). 1969-1992.

art 1-14 : tarif douanier commun.

métrage : 2

20000294

Relations entre la CEE et les pays tiers. 1965-1989

art 1-9 : *general agreement on tariffs and trade* (GATT)- accord général sur les tarifs et le commerce. 1975-1989

art 10-21 : organisations internationales, accords et sommets internationaux, relations avec les pays tiers. 1965-1989

métrage : 7

20000295

Relations entre la CEE et les pays tiers. 1957-1992

art 1-10 : représentations diplomatiques et négociations d'adhésion à la CEE. 1963-1992

art 10 (suite)-33 : relations entre la CEE et les pays d'Afrique, d'Amérique, d'Asie, du bassin méditerranéen et d'Europe. 1957-1990

métrage : 11

20000296

Relations extérieures. 1968-1997

art 1-21 : tarif douanier commun. 1968-1997

art 22-29 : politique commerciale commune. 1984-1989

métrage : 10

20040134

Coopération au développement. 1973-1997

art 1-3 : relations Union européenne/Afrique.

art 4-11 : relations Union européenne/Amérique.

art 4-6 : relations Union européenne/Amérique du nord.

art 7-11 : relations Union européenne/Amérique latine (Amérique du sud et Amérique centrale).

art 12-26 : relations Union européenne/Europe orientale et Asie centrale (URSS, puis CEI) et relations Union européenne/pays baltes. 1973-1997

art 27-50 : relations de coopération et de développement de l'Union européenne avec des pays tiers.

art 51-52 : organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

métrage : 18

20040481

Adhésion de l'Espagne à l'Union européenne. 1979-1991

art 1-8 : négociation, signature et ratification du traité d'adhésion. 1979-1986

art 9-33 : agriculture. Questions budgétaires, économiques et financières. Douane. Pêche. Politique sociale. Monnaie. Transports. Relations extérieures. 1979-1986

Adhésion du Portugal à l'Union européenne. 1978-1991

art 34-37 : négociations. 1978-1987.

art 38-52 : agriculture. Questions budgétaires, économiques et financières, douanes. Énergie. Pêche. Relations extérieures. Politique sociale. Transports. 1978-1991

métrage : 17

20040482

art 1-8 : négociation et adhésion à l'Union européenne des pays de l'AELE (Autriche, Finlande, Norvège, Suède). 1992-1997

art 9-10 : adhésion de l'Autriche. 1992-1994

art 11-12 : adhésion de la Finlande. 1992-1995

art 13-14 : adhésion de la Norvège. 1992-1994

art 15-16 : adhésion de la Suède. 1992-1995

métrage : 5

20040484

art 1-2 : adhésion de la Grande-Bretagne à l'Union européenne ; demande de renégociation. 1974-1976

métrage : 1

20050289

Coopération et développement.

art 1-12 : aide alimentaire. Réunions du groupe coopération au développement. Réunions du comité de l'aide aux pays en voie de développement d'Amérique latine et d'Asie. Préparation de la conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement de 1992. Forêts tropicales. 1981-1996

métrage : 4

20060474

art 1-3 : relations de la communauté économique européenne (CEE) avec l'association européenne de libre échange (AELE). 1982-1994

art 3 (suite)-23 : relations de la CEE avec l'espace économique européen (EEE). 1972-1994

métrage : 8

20060476

art 1 : réforme et fonctionnement de l'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). 1970-1995

métrage : 1

20060478

art 1 : élargissement de l'Union européenne aux pays d'Europe centrale et orientale (PECO), préparation de l'agenda 2000. 1995

métrage : 1

20060479

art 1-16 : relations entre l'Union européenne et les pays européens hors union. 1962-1995

métrage : 5

20080229

Europe orientale et Asie centrale - pays de la CEI / TACIS. 1991-2004

art 1 : conseil des états de la mer Baltique - relations UE - pays riverains de la mer Baltique. 1994-2003

art 1-2 : CEI : communauté d'états indépendants – plusieurs états de la CEI. 1991-2003

art 2-4 : groupe Europe orientale et Asie centrale. 1991-2003

art 4-5 : assistance bilatérale EM / CEI - aide alimentaire, médicale, humanitaire et financière. 1991-2003

art 5-6 : TACIS - règlement de base. 1991-1999

art 6-7 : comité TACIS. 1997-2000

art 8 : TACIS – application : généralités, statistiques, rapports annuels. 1996-1999

art 8-10 : TACIS - application par programmes. 1995-2003

art 10-13 : TACIS - application par pays. 1992-2003

art 14 : accords de partenariat et de coopération UE - CEI - documents communs à plusieurs états. 1992-2003

art 14-18 : CEI : états d'Europe orientale : Moldavie et Biélorussie (Belarus). 1994-2003

art 18-27 : CEI : Russie. 1991-2003

art 28-33 : CEI : Ukraine. 1992-2003

art 33-42 : CEI : états d'Asie centrale : Arménie, Azerbaïdjan, Georgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan. 1992-2003

métrage : 14

20090117

Relations de l'Union européenne avec la Russie et les pays baltes. 1980-2004

art 1 : relations Russie-Union européenne. 1980-2003

art 2 : relations de l'Union européenne avec les pays baltes, hors accords : généralités-aide alimentaire, financière, humanitaire, médicale. 1991-2003

art 2 (suite)-art 4 : pays baltes. 1993-2003

art 2 (suite) : accords commerciaux.

art 3-4 : accords européens d'association.

art 4 (suite)-9 : Estonie. 1991-2004

art 4 (suite) : relations avec l'Union européenne / aide humanitaire, médicale, alimentaire et financière.

art 5 : adhésion et stratégie pré-adhésion.

art 6 : accords commerciaux avec l'Union européenne.

art 7 : accord européen d'association.

art 8-9 : application de l'accord européen d'association – structures institutionnelles.

art 9 (suite)-15 : Lettonie. 1991-2004

art 9 (suite)-10 : relations avec l'Union européenne : aide humanitaire, médicale, alimentaire et financière.

art 10 (suite)-11 : adhésion et stratégie pré-adhésion.

art 12 : accords commerciaux avec l'Union européenne.

art 13-14 : accord européen d'association.

art 14 (suite)-15 : application de l'accord européen d'association – structures institutionnelles.

art 16-21 : Lituanie. 1991-2004

art 16 : relations avec l'Union européenne : aide humanitaire, médicale, alimentaire et financière.

art 17-18 : adhésion et stratégie-pré-adhésion

art 18 (suite)-19 : accords commerciaux avec l'Union européenne.

art 19 (suite)-20 : accord européen d'association.

art 20 (suite)-21 : application de l'accord européen d'association- structures institutionnelles.

métrage : 7

20090403

Coopération au développement. 1981-2001

art. 1 : réunions des ministres des Etats membres, des présidences des conseils de l'Union européenne et des conseils de l'Union européenne sur les questions relatives à la politique de coopération au développement. 1988-1998

art. 2 : politique de coopération au développement de la CEE et de la France. 1988-1998

art. 3 : évaluation de la coopération au développement, démographie dans les pays en développement. 1988-1997

art. 4 : travaux de la commission du développement durable (CDD) de l'ONU. 1992-1997

art. 5 : mise en œuvre d'une politique particulière en matière de coopération au développement : volontaires du service national, réhabilitation et sécurité alimentaire. 1988-1999

art. 6 : place des femmes dans la coopération au développement. 1987-1998

art. 7 : coopération avec les acteurs non étatiques ou les organisations non gouvernementales. 1991-1998

art. 8-9 : aide au développement : promotion des investissements et de la coopération entre entreprises. 1981-2001

art. 10-12 : aide humanitaire : politique communautaire, règlement de base et comité. 1994-1998

art. 13-14 : coopération financière et technique avec les pays en voie de développement d'Amérique latine et d'Asie. 1989-1997

métrage : 5

20090404

Aide alimentaire 1983-2000

art. 1 : politique et financement. 1987-1999

art. 2-3 : opérations et mobilisations de l'aide alimentaire. 1989-2000

art.3 (suite)-5 : réunions des groupes et comités relatifs à l'aide alimentaire. 1983-1999

art. 6 : transport de l'aide alimentaire, programme spécial pour l'Afrique, réflexions sur le commerce de l'agriculture dans le monde. 1984-1999

métrage : 2

20090405

Coopération financière et technique avec les pays tiers. 1985-2002

art. 1 : troisième génération de protocoles financiers avec les pays tiers méditerranéens. 1986-1996

art. 2-4 : quatrième génération de protocoles financiers : théorie et programmes, dossiers par pays. 1991-2002

art. 5 : réunions du comité de l'article 9 ou réunions conjointes 9/14. 1987-1998

art. 6 : réunions du comité de l'article 6. 1987-1992

art. 7 : réunions du groupe Méditerranée puis du groupe Maghreb/Machrek. 1990-1998

art. 8-9 : importation de produits essentiellement agricoles issus de pays tiers méditerranéens et différents programmes MED (programmes relatifs aux pays tiers méditerranéens). 1985-1999

métrage : 3

20090406

Conclusion et application de l'accord de 1975 entre la CEE et Israël. 1975-1998

art. 1 : conclusion de l'accord et réunions des comités instaurés par cet accord. 1975-1998

art. 2 : application de l'accord concernant les produits agricoles, application des protocoles 1, 2 et 3 inclus dans l'accord. 1979-1994

art. 3 : application de l'accord concernant les questions douanières ; élaboration et application des protocoles 1, 2, 3 et 4, protocoles additionnels et protocoles financiers. 1975-1995

métrage : 1

20090407

Relations bilatérales entre la CEE/Etats membres et le Japon. 1975-2002

art. 1-3 : relations bilatérales France/Japon ou Japon/pays tiers. 1975-2000

art. 4-9 : relations commerciales, financières et monétaires entre CEE et le Japon. 1982-2002

métrage : 3

20170418

Dossiers relatifs au programme d'aide communautaire aux pays d'Europe centrale et orientale (Phare). 1962-2008

Art. 1-5 : Relations entre la Commission européenne et les pays d'Europe centrale et orientale (PECO). 1962-1999

Art. 5 (suite)-16 : Programme d'aide communautaire aux pays d'Europe centrale et orientale (Phare). 1990-2008

Métrage : 5

20170421

Dossiers relatifs au Sommet du dialogue Asie-Europe (ASEM). 1980-2002

Art. 1-2 : Généralités. 1994-2002

Art. 2 (suite)-8 : Coopération économique. 1996-2002

Art. 8 (suite)-9 : Relations avec l'Association des nations de l'Asie du sud-est (ASEAN). 1980-2002

Métrage : 3

Politique agricole

19810522

Politique agricole. 1961-1980

art 2 : Méditerranée : colloque franco-italien. 1975

art 3-23 : groupes de travail sur les structures des exploitations agricoles. 1973-1978

art 1, 24-229 : divers dont comités de gestion et réunions et travaux classés par secteur du comité communautaire du réseau d'information comptable agricole (RICA). 1974-1980

art 230-275 : harmonisation des législations agricoles, en particulier de la législation vétérinaire. 1961-1980

art 2 : Méditerranée : colloque franco-italien. 1975

art 276-329 : fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (FORMA) : conseil de direction et circulaires. 1976-1980

métrage : 18

19880334

art 1-8 : dossiers par État membre. 1962-1981

art 9-14 : Méditerranée : travaux (1975-1976) et problèmes liés à l'élargissement (1977-1982).

art 15-19 : statistiques agricoles et réunions des comités de statistiques. 1975-1985

art 20 : politique commerciale en matière agricole. 1958-1970

art 21-24 : organisations nationales de marchés dont banane et mouton. 1958-1980

art 25-32 : réunions du comité spécial agricole. 1978-1986

art 33-150 : politique agricole commune.

-art 33-75 : généralités (1960-1986) dont réunions du SGCI (1968-1986).

-art 76-113 : financement de cette politique. 1961-1982

-art 114 : clauses de sauvegarde. 1964-1969

-art 115-134 : fixation des prix agricoles. 1977-1985

-art 135-144 : cotes vacantes.

-art 145 : contrôle des irrégularités et fraudes : états trimestriels. 1972-1978

-art 146-150 : réunions des comités de gestion. 1977-1982

art 151-345 : organisation commune de marchés par secteur. 1960-1986

art 346-365 : harmonisation des législations agricoles dans le domaine vétérinaire, des semences et plants et dans le domaine forestier. 1962-1986

art 397-433 : structures agricoles : réunions du comité permanent des structures agricoles (1976-1984), application des directives (1974-1984), liste des zones défavorisées (1981, 1986), rapports annuels sur la réforme des structures agricoles (1976-1979).

art 434-499 : fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) : réunions du comité (1979-1984), aspects financiers de la section garantie (1964-1982), projets de la section orientation (1969-1980).

art 500-503 : règles de concurrence en agriculture et aides : groupes de travail (1963-1974), élaboration et modification de règlement (1960-1967).

métrage : 60

19900566

Financement de la politique agricole communautaire (OCM). 1962-1989

art 1-64 : généralités. 1962-1989

art 65-73 : céréales. 1975-1988
art 74-79 : lait. 1973-1987
art 80-81 : œufs-volailles. 1975-1985
art 82-111 : vin. 1969-1987
art 112-116 : fruits et légumes. 1972-1988
art 117-124 : viande bovine. 1972-1988
art 125-131 : matières grasses. 1973-1987

métrage : 15

19900567

Organisation communautaire de marché (OCM). 1961-1989

art 1 : matières grasses. 1980-1981
art 2-6 : sucre. 1968-1988
art 7-13 : alcool. 1973-1989
art 14 : ananas. 1974-1985
art 15 : fourrages sèches. 1978-1985
art 16-18 : houblon. 1976-1987
art 19-26 : viandes ovines. 1965-1987
art 27-74 : pêche. 1972-1989
art 75-76 : pomme de terre. 1965-1978
art 77 : pois, fèves, féveroles. 1982-1987
art 78 : soja. 1979-1988
art 79 : tabac. 1984-1986
art 80 : textiles. 1969-1975
art 81-124 : harmonisation des législations. 1963-1988
art 125 : fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (FORMA). 1966-1980
art 126-146 : structures. 1973-1988
art 147-190 : fonds européen d'organisation et de garantie agricole (FEOGA). 1965-1986
art 191-198 : aides agricoles. 1961-1980

métrage : 23

19920017

art 1-42 : classement par domaine de production. 1962-1990
art 43-63 : harmonisation de la législation. 1972-1990
art 64-75 : législation des aliments des animaux, législation vétérinaire. 1975-1988
art 76 : semences et plants agricoles et horticoles. 1975-1988
art 77-78 : structures agricoles. 1979-1990
art 79-80 : fonds européen d'organisation et de garantie agricole (FEOGA), réunions. 1985-1986

métrage : 9

19940197

art 2-3: comité spécial de la CEE, dossiers de séances. 1986-1990
art 1, 4-27, 44-76 : prix, conjoncture, dossiers par produits. 1985-1991
art 28-43 : pêche. 1978-1989
art 77-88 : structures agricoles. 1977-1989
art 89-125 : FEOGA (fonds européen d'orientation et de garantie des marchés agricoles) : réglementation (1963-1964), dossiers de séances du comité (1987-1989), budget et comptes (1984-1991).
art 126-150 : aides agricoles nationales et communautaires. 1959-1992

métrage : 18

20000289

Agriculture. 1959-1989

art 1-15 : politique agricole commune (PAC). 1959-1989
art 16-34 : organisation commune des marchés (OCM), par secteurs. 1966-1989

métrage : 1

20000290

Agriculture. 1962-1993

art 1-6 : harmonisation des législations agricoles. 1973-1989
art 7-13 : structures agricoles. 1972-1989
art 14-17 : fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA). 1962-1993

métrage : 6

20040126

Agriculture-pêche. 1961-1994

art 1-18 : politique des structures agricoles.
art 19-22 : inventaire des aides.
art 23-26 : agriculture/comité spécial ; agriculture : dossiers par état-membre.
art 27-47 : fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA).
art 48-80 : harmonisation des législations alimentaires, vétérinaires et phytosanitaires.
art 81-100 : organisation commune de marché (OCM).
art 101-116 : nouvelles organisations communes de marché : pêche.
art 117-136 : politique agricole commune (PAC).

métrage : 45

20070591

Agriculture, politique agricole commune (PAC), politique communautaire de la pêche. 1969-1995

art 1-2 : politique agricole commune : contrôles. 1995
art 2 (suite)-4 : organisation commune des marchés (OCM) : céréales, vin, matières grasses, sucre, banane, ovin et caprin. 1969-1995
art 5-8 : politique communautaire de la pêche. 1983-1995
art 8 (suite)-16 : harmonisation des législations alimentaires, vétérinaires et phytosanitaires. 1976-1995
art 17 : politique des structures agricoles. 1988-1995
art 18-21 : fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA). 1979-1995

métrage : 7

20080569

Pêche. 1975-1999

art 1 : structures de la pêche et de l'aquaculture, réglementation générale.
art 1 (suite)-2 : instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP).
art 3 : IFOP : application – POP IV (1997-1999).
art 3 (suite) : organisation commune des marchés (OCM) pêche.
art 4 : OMC pêche : organisation de producteurs.
art 4 (suite)-14 : politique commune de la pêche.
art 4 (suite)-5 : travaux préparatoires.
art 5 (suite) : généralités, conseils de l'UE pêche, comité des représentants permanents (COREPER).
art 6 : groupe politique intérieure de la pêche, groupe politique extérieure de la pêche, groupe mixte.
art 6 (suite) : accords avec les pays tiers.
art 6 (suite)-7 : Afrique.
art 8 : Amérique latine et centrale.
art 8 (suite) : Canada.
art 8 (suite)-10 : Groenland, Îles Féroé, pays baltes, pays de l'Est et PECO.
art 11 : conservation des ressources et gestion des pêches.
art 12 : contrôle.
art 13 : capture des juvéniles, filets maillants dérivants, application des mesures techniques, généralités.
art 14 : statistiques.
art 14 (suite)-15 : TAC quotas.
art 15 (suite)-18 : politique française de la pêche.
art 18 (suite)-21 : organisations internationales.
art 21 (suite) : comités et groupes spécialisés.

métrage : 7

Politique commerciale

19850271

art 1-27 : négociations tarifaires : GATT : *Kennedy round*. 1963-1970

métrage : 3

19870436

art 1-78 : tarif douanier commun : nomenclature, groupe mixte d'experts gouvernementaux, suspensions tarifaires, contingents tarifaires, application de la réglementation. 1950-1979

métrage : 9

19900633

art 1-21 : élimination des entraves techniques aux échanges. 1969-1989

art 22-26 : marchés publics. 1987-1990

art 27-95 : normalisation. 1986-1989

art 96-104 : statistiques sociales. 1972-1986

art 105-107 : culture. 1984-1989

art 108-143 : environnement. 1975-1990

art 144-145 : fondation européenne. 1977-1987

art 146 : heure d'été. 1989

art 147-149 : tourisme. 1983-1990

métrage : 17

19900634

art 1-2 : marché intérieur. 1968-1984

art 3-65 : union douanière. 1959-1988

art 66-87 : restriction à la liberté des échanges entre états membres. 1962-1988

art 88-100 : monopole. 1958-1977

art 101-304 : droits d'établissement et prestations de services. 1958-1990

art 305-307 : dumping entre États-membres. 1959-1984

art 308-311 : sociétés anonymes. 1972-1984

art 312-372, 433-440 : recherche scientifique et technique. 1969-1989

art 373-432 : comité de recherche scientifique et technique (CREST). 1972-1990

métrage : 51

19900635

Tarif douanier commun. 1968-1989

art 1-9 : généralités. 1968-1985

art 10-15 : nomenclature tarifaire. 1979-1989

art 16-17 : experts gouvernementaux, économie tarifaire. 1976-1984

art 18-22 : suspensions tarifaires. 1972-1986

art 23 : contingent tarifaire. 1983

art 24-26 : adhésions. 1974-1989

métrage : 4

19900636

General agreement on tariffs and trade (GATT). 1950-1989

art 1-9 : généralités. 1950-1982

art 10-16 : application : classement par articles du GATT. 1968-1988

art 17-41 : institutions. 1951-1986

art 42-61 : négociations commerciales multilatérales : *Tokyo round*. 1971-1979

art 62-104 : documents édités par le GATT. 1986-1989

métrage : 13

19930285

General agreement on tariffs and trade (GATT). 1963-1983

art 1-13: travaux du GATT, par article du traité et par pays. 1971-1983

art 14-66: négociations commerciales multilatérales (*Kennedy round* et *Tokyo round*). 1963-1964, 1971-1979.

métrage : 8

19930390

art 1-5 : politique commerciale : comité de l'article 113. 1988-1991

art 6-29 : politique commerciale par produits : textile. 1974-1987

art 30-43 : système des préférences tarifaires généralisées en faveur des pays en voie de développement (SPG). 1980-1983

art 44-46 : régime d'importation. 1979-1982

métrage : 5

20040131

art. 1-12 : *General agreement on tariffs and trade (GATT)*, organisation mondiale du commerce (OMC). 1974-1994

métrage : 4

20040132

Marché intérieur. 1946-1995

art 1-9 : propriété intellectuelle et industrielle.

art 10-39 : recherche.

art 40-43 : marché intérieur.

art 44-53 : coopération et législation douanière (1^{er}-3^e piliers).

art 54-58 : restriction à la liberté des échanges.

art 59-84 : droit d'établissement et libre prestation de service.

métrage : 28

20040133

Politique commerciale commune. 1986-1999

art 1 : questions douanières. 1991-1993

art 2-7 : politique antidumping, antisubventions de la communauté européenne. 1990-1994

art 8-12 : comité de l'article 113 (devenu 133). 1986-1999

art 13-38 : politique commerciale des produits textiles. 1986-1999

art 39-43 : système des préférences tarifaires généralisées (SPG). 1989-1996

art 44-45 : relations bilatérales états-membres/pays tiers. 1978-1988

art 46-52 : politique commerciale à l'égard des pays à commerce d'état. 1989-1994

métrage : 17

20050290

General agreement on tariffs and trade (GATT), Organisation mondiale du commerce (OMC).

art 1-40 : négociations commerciales multilatérales du cycle d'*Uruguay round*. Accords du *Tokyo round*. 1983-1996

métrage : 13

20050291

art 1-5 : concurrence et concentration : accords et affaires particulières. 1978-1995

métrage : 2

20050292

Protection des consommateurs.

art 1-7 : sécurité des produits. Information des consommateurs. 1972-1995

métrage : 2

20060477

art 1-25 : accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) : négociations et application. 1947-1995

art 25 (suite)-27 : organisation mondiale du commerce (OMC) : activités et fonctionnement. 1994-1995

art 27 (suite)-32 : GATT : accords de l'*Uruguay round*. 1994-1995

métrage : 11

20080232

Développement du marché intérieur. 1985-2000

art 1-7 : généralités. 1985-1998

art 7-10 : programme Karolus. 1991-2000

art 11-12 : comité consultatif pour le marché intérieur. 1993-1999

métrage : 4

20080570

Douanes et restrictions des échanges entre États membres. 1958-1999.

art. 1 : douane - union douanière et affaires particulières.

art. 1 (suite)-13 : législation douanière 1^{er} pilier.

art. 14-18 : transit commun.

art. 18 (suite)-21 : perfectionnement actif et passif.

art. 21 : utilisation temporaire.

art. 22 : zones franches.

art. 22 (suite)-23 : comités.

art. 23 (suite)-24 : origine des marchandises.

art. 24 (suite)-25 : valeur en douane.

art. 26 : législation douanière extracommunautaire.

art. 26 (suite)-29 : restrictions à la liberté des échanges entre états membres.

métrage : 10

20090116

Politique commerciale commune. 1960-2005

art 1 : régime commun applicable aux exportations. 1969-2001

art 1 (suite) : procédure de gestion communautaire des contingents quantitatifs. 1960-1998

art 2-5 : régime commun applicable aux importations de pays à économie de marché. 1970-2000

art 5 (suite) : procédure de gestion communautaire des contingents quantitatifs. 1992-1999

art 5-6 : relations bilatérales états-membres/pays tiers. Tacite reconduction de certains accords commerciaux ou traités d'amitié, de commerce, de navigation. 1969-1997

art 6 (suite)-8 : procédure de consultation pour les accords de coopération des états membres/pays tiers. 1974-2005

art 9-10 : mesures de surveillance et de protection des états membres en application de l'article 115 du traité CEE. 1969-1993

art 11-13 : application de l'article 115 du traité CEE et de la décision 433/87. 1987-1996

art 14-15 : régime commun applicable aux importations des pays à commerce d'état. 1969-1999

métrage : 5

20090402

Mise en œuvre de l'application de la convention de Schengen. 1982-1999

art. 1 : acquis de l'accord de Schengen. 1998-1999
art. 2 (suite) : groupe I – sous groupe armes et munitions. 1995-1999
art. 2 (suite)-4 : commentaires des articles de la convention. 1991-1998
art. 4 (suite)-6 : comité administratif permanent. 1995-1999
art. 6 (suite)-14 : comité exécutif Schengen. 1993-1999
art. 15 : comité de coordination de la politique européenne de sécurité intérieure. 1995-1998
art. 16-20 : groupe I – sous groupe frontières. 1996-1999
art. 20 (suite)-24 : relations entre États membres – adhésion à la convention – relations extérieures. 1988-1999
art. 24-33 : groupe central Schengen. 1992-1999
art. 34-35 : groupes de travail – généralités. 1994-1999
art.35 (suite)-36 : groupe III coopération judiciaire. 1997-1998
art.36 (suite) : audit organisationnel par le cabinet Mazars et Guérard. 1996-1998
art. 37 : rapports du sénateur Paul Masson sur la convention. 1995-1998
art. 38-45 : élaboration de la convention – lettres et notes diverses de la mission de libre circulation des personnes. 1982-1994
art. 46-50 : groupe I police et sécurité. 1996-1999
art. 51 : rapports annuels de la commission permanente d'application. 1997-1999
art.52-57 : système d'information Schengen. 1993-1999
art. 58 : groupe I – sous groupe stupéfiants. 1996-1999
art. 59 : comités de suivi. 1995-1998
art. 60-62 : groupe I – sous groupe télécommunications. 1992-1999
art. 62 (suite)-63 : groupe II – sous groupe visas.1994-1999
art. 63 (suite)-64 : coopération policière et douanière transfrontalière. 1994-1999

métrage : 21

20170417

Dossiers de négociations relatives à l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). 1979-2006

Art. 1-12 : Négociations sectorielles et application du GATT. 1979-2003

Art. 12 (suite)-19 : Accession de divers pays à l'OMC. 1994-2006

Art. 20-30 : Contentieux portés devant l'OMC. 1994-2004

Métrage : 10

20170419

Dossiers relatifs à la politique anti-dumping et anti-subsidions de la Commission européenne. 1989-2006

Art. 1-2 : Généralités. 1989-2002

Art. 2 (suite)-4 : Comité anti-dumping de la Communauté économique européenne (CEE). 1995-2005

Art. 5-33 : Législation communautaire par produit. 1991-2006

Métrage : 11

20170420

Dossiers relatifs à la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED). 1971-2005

Art. 1-2 : Relations avec la CNUCED. 1984-2004

Art. 3-14 : Accords internationaux par produit de base. 1971-2005

Métrage : 5

Politique économique

19870435

Questions économiques. 1958-1985

art 1 : union douanière. 1974-1980

art 2-6 : élimination des droits de douane et taxes d'effet équivalent. 1958-1980

art 7-76 : harmonisation des législations douanières. 1963-1985

art 77-96 : élimination des restrictions à la liberté des échanges entre états membres. 1958-1979

métrage : 11

19880255

art 1-19 : études sur l'évolution de la concentration et de la concurrence. 1975-1980

métrage : 2

19880516

art 1-17 : concurrence : élaboration et application de la réglementation (1958-1980), réunions du comité consultatif en matière d'ententes et de positions dominantes (1975-1980), études relatives à la concentration (1976-1978), affaires classées par ordre alphabétique des secteurs ou entreprises (1959-1976).

art 18-25 : application des articles 220 et 221 du traité CEE. 1961-1980

art 26-41 : politique économique : situation économique (1980-1982), conjoncture (1960-1978), protection des consommateurs (1963-1981).

art 42-46 : libre circulation des capitaux. 1959-1977

art 47-64 : questions monétaires : comité monétaire (1957-1980), relations monétaires internationales (1955-1979).

art 65-66 : politique budgétaire des États membres. 1962-1980

métrage : 7

19880572

art 1-61 : harmonisation des législations en vue de l'élimination des entraves techniques aux échanges. 1960-1983

art 62-90 : statistiques industrielles, conjoncturelles, sociales et commerciales. 1959-1985

art 91-115 : environnement : généralités et dossiers par sujets. 1971-1979

art 116-122 : questions particulières à certains secteurs : presse, sport, tabac, tourisme, postes et télécommunications, art, artisanat, cinéma. 1957-1975

art 123-127 : délivrance des produits pharmaceutiques. 1965-1975

métrage : 15

19880577

art 1-32 : politique régionale : généralités, fonds européen de développement régional, application de la réglementation, dossiers par sujet, politique régionale dans le cadre national. 1961-1980

art 33-39 : droit des sociétés : société anonyme européenne, société commerciale européenne, groupement européen de coopération. 1960-1974

art 40-49 : entreprises : centre européen de l'entreprise publique, entreprises à l'échelon communautaire, entreprises multinationales. 1964-1982

art 50-72 : politique industrielle : achats publics, industrie aéronautique et spatiale, contrats communautaires, construction, construction navale, informatique, papier. 1968-1978

métrage : 8

19890409

art 1-9 : politique économique : divers (1975-1985) dont rapports sur la situation économique de la communauté (1983-1985).

art 10-14 : politique économique à moyen terme : divers (1977-1984) dont 4^e et 5^e programmes économiques (1977-1982).

art 15-24 : politique monétaire : généralités, mesures de lutte communautaires et nationales contre l'inflation, parité des changes. 1958-1980

art 25-30 : balances des paiements : divers (1959-1982) dont crise italienne (1976-1982).

métrage : 3

19890445

art 1-138 : politique régionale : opérations intégrées de développement (OID) (1982-1987), réunions du fonds européen de développement régional (1981-1984), programmes STAR et VALOREN (1985-1987), pays autres que la France (1975-1982), programme de développement régional (1982-1985), programmes intégrés méditerranéens (PIM) (1981-1987).

art 139-209 : aides accordées par les États membres (aides au développement économique, aux catastrophes, à l'exportation, régionales, au cinéma, à la construction navale, à l'artisanat, industrielles). 1957-1982

métrage : 25

19890642

art 1-7 : libre circulation des capitaux : investissements (1958-1985), marché européen des capitaux (1965-1970).

art 8-28 : politique monétaire commune : système monétaire européen (dont bonification de certains prêts dans le cadre du SME) (1974-1987), politique monétaire des états membres (1974-1984), plan Barre (1969-1970), union économique et monétaire (dont rapport Werner) (1970-1979), fonds européen de coopération monétaire (FECOM) (1969-1973), emprunts communautaires (dont nouvel instrument communautaire, NIC) (1973-1984).

métrage : 3

19900404

Questions économiques.

art 1-5 : culture. 1973-1987

art 6-57 : environnement. 1975-1988

art 58-68 : environnement : pollution atmosphérique. 1974-1988

art 69-101 : environnement : pollution des eaux. 1974-1988

art 102 : fondation européenne. 1975-1978

art 103 : heure d'été. 1975-1980

art 104 : protection civile. 1987-1989

art 105-106 : tourisme. 1981-1986

art 107-111 : produits pharmaceutiques. 1974-1989

métrage : 14

19900448

art 1-96 : élimination des entraves techniques aux échanges. 1969-1990

métrage : 12

19900449

Questions économiques.

art 1-55 : normalisation. 1963-1968

art 56-58 : harmonisation des législations. 1961-1988

art 59-64 : harmonisation des législations : marchés publics. 1975-1989

métrage : 8

19900451

Questions économiques. 1959-1989

art 1-10 : conventions. 1960-1989
art 11-23 : politique économique. 1978-1988
art 24-41 : protection des consommateurs. 1973-1989
art 42-43 : comité de politique économique. 1978-1987
art 44-47 : investissements. 1966-1988
art 48-55 : politique monétaire. 1959-1987
art 56-58 : balance des paiements. 1968-1986

métrage : 7

19900452

Questions économiques. 1953-1989

art 1-12 : propriété industrielle et intellectuelle. 1958-1986
art 13-45 : concurrence. 1953-1989

métrage : 6

19900638

art 1-3 : collaboration administrative. 1970-1988
art 4-9 : réunions des comités interministériels : coopération économique et EURATOM. 1964-1986
art 10 : questions écrites. 1959-1969
art 11 : office de publication des communautés. 1966-1977
art 12-21 : traités et répertoire des dispositions législatives et réglementaires, textes d'application. 1966-1977
art 22-37 : notes générales dont crise du marché commun de 1965. 1957-1978
art 38-49 : statut des institutions. 1953-1984
art 50-55 : fusion des institutions. 1960-1976
art 56-67 : statut du personnel de la CECA. 1952-1965

métrage : 8

19900645

art 1-11 : entreprises. 1966-1988
art 12-39, 68-71 : politique industrielle. 1961-1987
art 40-67 : technologies de l'information. 1979-1989
art 72-107 : questions particulières aux états-membres. 1948-1983
art 108-114 : télécommunications. 1974-1988

métrage : 15

19910382

art 1-27 : concurrence. 1968-1990

métrage : 3

19910720

art 1-16 : élimination des entraves techniques. 1969-1990
art 17-18 : marchés publics. 1972-1989
art 19-25 : normalisation. 1983-1990
art 26-32 : produits pharmaceutiques. 1965-1989
art 33-36 : statistiques. 1981-1991
art 37-44 : environnement. 1980-1991

métrage : 5

19930052

art 1-27 : normalisation : notifications de la directive européenne 83/189, par numéro. 1989-1991
art 45-51 : comité des normes et règles techniques de la directive 83/189. 1989-1991
art 28-40 : harmonisation technique. Préparation et application des directives européennes. 1983-1992
art 41-44 : culture, audiovisuel, tourisme : proposition de règlement, statistiques. 1984-1991
art 52-75 : environnement : études, accords internationaux, préparation de directives européennes. 1973-1992

métrage : 8

19930086

art 1-17 : achèvement du marché intérieur, rapports, études, bilans. 1985-1991

métrage : 2

19930226

Politique régionale. 1975-1991

art 1-73 : opérations intégrées au développement (France).

-réforme des fonds structurels : fonds européen de développement régional (FEDER), ENVIREG, programme d'initiative communautaire, objectif 1 (régions en retard de développement), objectif 2 (zones en déclin industriel).

-situation et évolution socio-économique des régions de la communauté, régions prioritaires, programme RENAVAL (reconversion des chantiers navals), départements d'outre-mer, programmes intégrés méditerranéens (PIM : art 53-71), politique régionale dans le cadre national.

métrage : 8

19930604

art 1-6 : propriété intellectuelle : loi du 3 juillet 1985 sur les droits d'auteurs ; brevet communautaire. 1980-1986

art 7-9 : sociétés et personnes morales : application des articles 220 et 221 du traité CEE. 1968-1986

art 10-18 : questions économiques, protection des consommateurs, politique monétaire. 1974-1990

art 15 : comité de politique économique, groupes de travail, dossiers de séances. 1974-1984

métrage : 2

19930605

art 1-17, 36-48 : aide aux pays en voie de développement, coopération technique et aide humanitaire. 1976-1991.

art 18-33 : budget des communautés européennes, exercice 1989, préparation et exécution. 1988-1989.

art 34-35 : comité consultatif des ressources propres, dossiers de séances. 1985-1987.

art 49-58 : assurance-crédit : arrangement des pays de la CEE sur les crédits à l'exportation. 1975-1989.

métrage : 7

20000298

Économie. 1960-1996

art 1-8 : politiques monétaires. 1981-1995

art 9-47 : politiques économiques sectorielles. 1960-1996

métrage : 16

20000299

Économie. 1960-1998

art 1-20 : concurrence. 1977-1998

art 20 (suite)-22 : harmonisation technique. 1979-1993

art 22 (suite)-37 : aides d'État. 1960-1990

art 37 (suite)-41 : harmonisation fiscale dans la communauté. 1977-1991

métrage : 14

20000300

Économie. 1959-1993

art 1-3 : libre circulation des marchandises. 1964-1993

art 3 (suite)-8 : droit d'établissement, services, propriété intellectuelle. 1963-1991

art 8-22 : actions non prévues par le traité CEE de 1957. 1959-1996

métrage : 7

20040130

Fonds structurels et politique régionale. 1979-1993.

art 1-3 : fonds structurels.

art 4-7 : politique régionale.

métrage : 2

20050294

Marchés publics.

art 1-9 : réunions du comité consultatif pour l'ouverture des marchés publics.

Marchés publics de travaux, de fournitures et de services : transposition de directives. 1972-1995

métrage : 3

20050553

art 1-62 : budget du conseil et de la commission de l'Union européenne, organisation financière et budgétaire. 1961-1996

métrage : 21

20050554

art 1-13 : politique économique et monétaire de l'Union européenne (union économique et monétaire, UEM). Réunions du comité de politique économique (1988-1995). 1969-1995

métrage : 4

20050555

Harmonisation technique des législations des États membres de l'Union européenne. 1974-1995

art 1-2 : équipements de protection individuelle (1990-1995). Appareils à pression (1976-1994).

art 3-6 : produits pharmaceutiques. 1989-1993

art 6 (suite)-10 : véhicules à moteur. 1987-1995

art 10 (suite)-16 : produits toxiques. 1984-1994

art 16 (suite)-17 : tracteurs et machines agricoles. 1975-1994

art 17 (suite)-20 : produits cosmétiques. 1974-1994

métrage : 7

20050557

art 1-8 : harmonisation fiscale des impôts indirects des États membres de l'Union européenne. 1969-1995

métrage : 3

20060473

Législation douanière.

art 1 : programme douane 2000. 1993-1995

art 1 (suite)-4 : activités du comité du code des douanes communautaires. 1994-1995

métrage : 1

20060475

art 1 : politique antidumping : réglementation. 1982-1994

métrage : 1

20070154

Politique économique de l'Union européenne. 1965-1997

art 1-27 : harmonisation technique des législations des États membres de l'Union européenne. 1965-1997

art 27 (suite)-35 : normalisation. 1984-1996.

art 36 : accords de reconnaissance mutuelle. 1997

métrage : 12

Politique sociale**19870369**

art 1-52 : actions ou projets présentés par la France au Fonds social européen. 1972-1984

métrage : 17

19900565

Questions sociales. 1958-1989

art 1-44 : politique sociale. 1958-1988

art 45-69 : sécurité sociale des travailleurs migrants. 1959-1989

art 70-93 : libre circulation des travailleurs. 1959-1986

art 94-122 : Fonds social européen. 1959-1988

art 123-140 : formation professionnelle. 1972-1989

art 141-177 : politique de l'emploi. 1967-1989

art 178-189 : politique de la santé. 1974-1988

art 190-197 et 227-240 : sécurité et hygiène du travail. 1965-1988

art 198-226 : substances dangereuses. 1973-1988

art 241 : logement. 1973-1983

art 242 : famille. 1979-1984

métrage : 31

19920606

art 1-12 : questions d'ensemble (1981-1988) ; ministres : conseil, réunions informelles, groupe des questions sociales (1986-1989) ; politique sociale par secteur d'activité et protection des groupes sociaux sensibles (1986-1990) ; sécurité sociale des travailleurs migrants (1972-1988) ; fonds social européen (1980-1987) ; formation professionnelle (1984-1990) ; sécurité et hygiène du travail (1988-1992) ; éducation (1979-1990) ; information (1975-1980), classement par thème (1972-1992).

métrage : 4

20000297

Questions sociales. 1959-1993

art 1-4 : politique sociale et sécurité sociale des travailleurs migrants. 1968-1990
art 5-12 : libre circulation des travailleurs et des personnes, droits fondamentaux des ressortissants des communautés européennes, fonds social européen. 1959-1993
art 13-15 : politique de l'emploi et de la santé. 1974-1990

métrage : 5

20080231

Politique sociale. 1967-1996

art 1-3 : politique sociale : tous domaines. 1967-1992
art 3-4 : charte communautaire des droits sociaux fondamentaux. 1988-1996
art 5 : politique sociale : tous domaines. 1993-1997
art 5-6 : mémorandum pour un modèle social européen. 1996-1997
art 7 : réunions informelles des ministres de l'emploi et des affaires sociales. 1990-1993
art 8 : livre vert et livre blanc sur la politique sociale. 1993-1994
art 9 : réunions du groupe des questions sociales. 1989-1996
art 10 : programmes de travail des présidences du conseil de l'Union européenne. 1988-1990
art 11 : coopération en matière sociale avec des pays européens (états membres ou futurs états membres). 1987-1996
art 12 : information et consultation des travailleurs exerçant leur activité dans plusieurs états. 1980-1989
art 13 : information et consultation des travailleurs : comité d'entreprise européen. 1990-1994

métrage : 4

Sécurité et défense

20070594

Coopération policière, lutte contre la drogue.

art 1-2 : réunion des ministres "TREVI" (terrorisme, radicalisme, extrémisme et violence internationale). 1991-1993

art 3-8 : travaux internationaux. 1986-1998

art 9 : actions sanitaires et de prévention. 1985-1992

art 10-15 : lutte contre la drogue, groupe horizontal pour les questions de drogue, groupe transpilier. 1987-1999

art 16-17 : plan d'action de l'Union européenne et stratégie en matière de lutte contre la drogue. 1992-1996

art 18 : observatoire européen des drogues et réseau d'information sur les drogues et les toxicomanies. 1991-1997

art 19 : programme d'action communautaire pour la prévention de la toxicomanie. 1994-1997

art 20 : drogue et criminalité (classement par pays). 1993-1999

art 21 : groupe de travail drogue et criminalité. 1991-1997

art 22-25 : Amérique du Sud et Caraïbes. 1992-1998

métrage : 4

20080568

Relations extérieures de la communauté européenne et politique étrangère et de sécurité commune (PESC). Politique européenne de sécurité et défense (PESD). 1973-2000

art 1-5 : relations extérieures de la communauté européenne.

art 1 : compétences en matière de relations extérieures.

art 2 : plusieurs pays, plusieurs zones géographiques.

art 2 (suite)-3 : généralités.

art 4 : plusieurs pays, plusieurs zones géographiques.

art 4 (suite)-5 : assistance financière aux pays tiers.

art 5 (suite)-9 : politique étrangère et de sécurité commune (PESC).

art 5 (suite) : financement.

art 6 : mise en œuvre de la politique étrangère commune, plusieurs pays, COPOL, groupe des conseillers PESC.

art 6 (suite)-9 : biens à double usage.

art 9 (suite)-14 : politique européenne de sécurité et défense (PESD)

art 9 (suite)-10 : mise en œuvre du volet sécurité-défense-armement. généralités, article 223 CEE, corps européen.

art 10 (suite)-12 : désarmement, politique européenne de l'armement, groupe ad hoc POLARM.

art 12 (suite) : désarmement France : régime des matériels de guerre.

art 13 : désarmement, exportation d'armes conventionnelles.

art 13 (suite) : désarmement, mines antipersonnel

art 14 : organismes internationaux de défense et de sécurité-UEO.

art 15-16 : PESC, biens et technologies à double usage.

métrage : 5

Transports

19900577

art 1-19 : généralités. 1958-1984

art 20 : relations CEE-pays de l'Est. 1975-1980

art 21-31 : statistiques. 1960-1980

art 32 : problèmes de transport liés à une région. 1960-1967

métrage : 4

19900578

art 1-4 : problèmes de transport liés à une région et à un produit transporté. 1961-1979

art 5-17 : transport fluvial. 1955-1982

art 18-34 : transports aériens. 1961-1987

art 35-44 : transports ferroviaires. 1955-1982

art 45-86 : transports routiers. 1957-1984

métrage : 10

19900579

art 1-28 : transport routier. 1958-1984

art 29 : transport par conduites (oléoducs, gazoducs). 1959-1973

art 30-37 : transport maritime. 1958-1986

art 38 : transport rail-route. 1970-1975

art 39-98 : politique commune des transports. 1961-1985

métrage : 12

19900580

art 1-19 : politique commune des transports. 1959-1977

art 20-81 : harmonisation fiscale.

art 20-58 : généralités.

art 59-81 : élaboration et application des directives n°1 à 8. 1959-1988

métrage : 9

19900581

Harmonisations fiscales. 1959-1988

art 1-11 : taxes de transmission. 1959-1970

art 12-41 : accises. 1959-1988

art 42-66 : questions fiscales internationales. 1960-1988

métrage : 8

19910772

art 1-98 : politique commune des transports ; transports aériens, ferroviaires, fluviaux, maritimes ; statistiques par modes de transport ; tarifs. 1962-1990

métrage : 11

20040135

Transports (1968-convention révisée pour la navigation du Rhin-1993).

art 1-3 : transports routiers.

art 4 : transports ferroviaires.

art 5 : transports fluviaux et infrastructures de transport.

art 6-7 : transports maritimes.

art 8-13 : transports aériens.

métrage : 4

20070593

Politique commune des transports.

art 1 : relations internationales. 1957-1995

art 2-7 : transports voyageurs et marchandises. 1960-1998

art 7 (suite)-15 : infrastructures. 1985-1999

art 15 (suite)-17 : relations avec les pays européens hors Union européenne. 1989-1998

art 18-20 : transports fluviaux. 1986-1997

métrage : 7

20080567

Politique commune des transports. 1962-2006

art 1-12 : transports routiers.

art 12-14 : transports ferroviaires.

art 14 (suite) : transports par voies navigables.

art 15-22 : transports maritimes.

art 23-35 : transports aériens.

art 35 (suite) : généralités.

métrage : 12

Environnement

20090118

Environnement. 1971-2002

art 1 : statistiques. 1990-1998

art 1 (suite) : urbanisme et technologies propres. 1978-1998

art 1 (suite)-2 : responsabilité environnementale. 1988-2000

art 2 (suite)-5 : pollution industrielle et pollution agricole. 1977-1996

art 5 (suite)-6 : environnement : accords internationaux. 1979-1998

art 7-16 : changement climatique, effet de serre, groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), taxe CO2. 1989-1999

art 16 (suite)-17 : coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale (PECO). 1989-1998

art 17 (suite)-20 : environnement : organisations internationales – OCDE. 1978-2000

art 20 (suite)-33 : gestion des déchets. 1975-2000

art 33 (suite)-40 : pollution atmosphérique. 1980-2002

art 40 (suite)-57 : gestion de l'eau. 1971-2000

art 57 (suite) : protection des sols. 1979-1996

art 58 : pollution par des produits toxiques. 1988-1996

art 58 (suite)-67 : biodiversité. 1981-2000

art 68-72 : biotechnologies : OGM. 1988-2001

art 72 (suite)-73 : instruments financiers. 1988-1996

art 74-75 : programmes d'action et actions communautaires pour l'environnement. 1985-1998

art 76-78 : gestion environnementale. 1985-2001

art 78 (suite)-79 : information environnementale. 1984-1999

art 79 (suite)-80 : agence européenne de l'environnement. 1989-1994

art 80 (suite)-84 : environnement : divers. 1975-2000

métrage : 28

Éducation et recherche

19850664

art 1-4 : travaux communautaires généraux sur la politique de la recherche. 1964-1978

art 5-42 : travaux communautaires sectoriels, classés par ordre alphabétique des secteurs, réalisés en coopération avec des pays tiers (agriculture, énergie, environnement, informatique, métallurgie, météorologie, matériaux, les matières premières, nuisances, océanographie, propriété industrielle, recherche médicale, statistiques, télécommunications, urbanisme) (1967-1981) et réalisés à l'échelon communautaire (aéronautique, biologie moléculaire) (1974-1980).

métrage : 4

20000288

Recherche et développement. 1970-1996

art 1-7 : coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique (COST). 1971-1991

art 8-23 : travaux communautaires sectoriels. 1970-1996

métrage : 8

20050293

Politique de l'éducation.

art 1-16 : création des écoles européennes. Réunions du comité de l'éducation. Programme d'action communautaire en matière d'éducation (Socrates), de mobilité des étudiants (Erasmus), de langues étrangères (Lingua), de formation professionnelle (Leonardo, Tempus). Fondation européenne pour la formation. 1975-1998

métrage : 5

Justice et affaires intérieures**20100039**

Coopération en matière de justice et d'affaires intérieures. 1977-1999

Art. 1-11 : mise en œuvre du titre VI – réunions du comité K4. 1993-1999

Art. 11 (suite)-12 : relations extérieures dans le domaine de la justice et des affaires intérieures. 1993-1999

Art. 13 : coopération en matière pénale. 1977-1993

métrage : 4

Relations avec l'outre-mer**19910860**

art 1-27 : convention CEE - Afrique/Caribes/Pacifique de Lomé II : 5^e fonds européen de développement (FED) : application (classement par pays). 1979-1991

art 28-30 : départements d'outre-mer. 1970-1987

art 30-32 : association des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) à la CEE : régime lié à la convention de Lomé II. 1979-1990

métrage : 11

20000293

Outre-mer. 1959-1994

art 1-2 : fonds européen de développement (FED). 1983-1989
art 3-6 : départements d'outre-mer et problèmes particuliers aux pays d'outre-mer devenus indépendants. 1959-1990
art 7-32 : convention de Lomé III entre les états membres du traité CEE et les états d'Afrique, du Pacifique et des Caraïbes (états ACP). 1975-1994

métrage : 11

Industrie, PME, commerce, artisanat

20040129

Politique industrielle et de l'entreprise et économie sociale. 1978-1994.

art 1-4 : entreprises, petites et moyennes entreprises (PME, commerce et artisanat).
art 5-8 : politique industrielle et PME, commerce et artisanat.
art 9 : réseau transeuropéen et société anonyme européenne.
art 10 : économie sociale.

métrage : 3

Santé

20050288

art 1-6 : politique de santé (lutte contre le tabagisme et les maladies transmissibles). 1987-1995

métrage : 2

Société de l'information

20060472

art 1-3 : société de l'information : stratégie générale. 1989-1996
art 3 (suite)-8 : télécommunications : normalisation. 1985-1996
art 8 (suite)-14 : marché de l'information : réunions du comité de programme et de l'observatoire juridique des technologies et de l'information. 1989-1996
art 14 (suite)-18 : réseaux télématiques entre administrations. 1982-1996
art 18 (suite)-23 : politique de télécommunications : libéralisation du marché. 1986-1996
art 23 (suite)-25 : cryptologie. 1990-1996
art 26-28 : communications mobiles et communications par satellite. 1986-1996
art 28-32 : télévision à haute définition. 1981-1996
art 32 (suite)-33 : secteur postal : livre vert. 1988-1994

métrage : 11

Énergie

19900643

Politique commune. 1958-1988

art 1-18 : comité et groupe de travail "énergie". 1963-1988

art 19-56 : politique commune. 1958-1987

art 57-61 : conjoncture et perspectives. 1962-1977

art 62-66 : combustibles solides. 1969-1987

art 67 : hydrocarbures. 1964-1965

art 67-72 : énergie électrique. 1962-1983

art 73-75 : énergies de substitution. 1973-1982

métrage : 9

19900644

Politique commune en matière de pétrole et de gaz naturel. 1928-1989

art 1-11 : généralités. 1958-1988

art 12-34 : pétrole

-art 12-13 : responsables, groupes d'experts. 1960-1974

-art 14-19 : monopole. 1928-1980

-art 20-28 : approvisionnement. 1963-1989

-art 29-30 : économie de pétrole. 1974-1985

-art 31 : prix. 1980-1984

-art 32-34 : projets communs. 1971-1981

métrage : 4

20080230

Politique de l'énergie. 1957-2000

art 1-8 : une politique de l'énergie - documents généraux. 1957-1999

art 8-20 : marché intérieur de l'énergie. 1963-2000

art 20-27 : sécurité de l'approvisionnement énergétique. 1961-1997

art 27-28 : énergie : dimension extérieure. 1960-1995

art 29-38 : efficacité énergétique. 1974-1999

art 38-40 : énergies renouvelables. 1977-1999

art 40 : sécurité de l'approvisionnement énergétique. 1979-1999

métrage : 13

CONSEIL CULTUREL DE L'UNION POUR LA MEDITERRANEE (CCUPM) (2008-2013)

Créé par le Président de la République française par décret du 8 décembre 2008 pour une durée de cinq ans et confié à Renaud Muselier, ancien ministre et vice-président de la communauté urbaine de Marseille (décret du 13 janvier 2009), le Conseil culturel de l'Union pour la Méditerranée (CCUPM) veut apporter sa contribution au projet d'unité et de paix en Méditerranée porté par l'Union pour la Méditerranée (UPM).

Installé par le Premier ministre, François Fillon, le 14 mai 2009, le CCUPM a pour mission première de promouvoir et fédérer les initiatives publiques ou privées qui contribuent à nourrir la dimension culturelle du projet d'UPM. C'est un lieu de débats et de réflexions entre des personnes venant d'horizons divers.

Le Comité stratégique est l'organe décisionnel du CCUPM. Présidé par le Président du CCUPM, il est composé de 8 membres de droit, représentant les ministères, et de 22 personnalités qualifiées du monde de la culture, de l'économie ou de la politique, originaires des deux rives de la Méditerranée. Il adopte les principes du CCUPM, valide ses orientations, labellise les projets qui lui sont soumis, et peut être lui-même force de proposition pour des projets structurants.

Ce comité s'est doté d'une Charte des valeurs et agit pour que la culture soit au cœur de l'UPM. Pour mettre en œuvre ses principes, le CCUPM s'appuie également sur un ensemble d'experts et d'institutions qui composent son *Think Tank*.

Celui-ci est composé de trois collèges de participants : experts individuels, représentants des entreprises et acteurs institutionnels, tous originaires des deux rives de la Méditerranée. Il s'organise en cinq groupes de travail thématiques :

- Art et création contemporaine ;
- Patrimoine et tourisme ;
- Sciences et société, éducation et formation ;
- Art de vivre, métiers d'art et traditions ;
- Audiovisuel, cinéma, médias.

Les principales missions du Think Tank sont les suivantes :

- mission de contribution intellectuelle : établissement de l'état des lieux des initiatives telles qu'elles leur sont connues et des besoins tels qu'ils leur apparaissent dans leur domaine de compétence ;
- proposition de projets, en adéquation avec la Charte des valeurs et les critères de labellisation du Conseil culturel ;
- mission de contribution spécifique aux thématiques qui jalonnent le programme de travail du Conseil Culturel.

Enfin, le CCUPM collabore à la préparation du rendez-vous « Marseille Provence 2013, capitale européenne de la culture ».

Conformément à l'article 1 de son décret fondateur, le CCUPM a cessé ses activités à la fin de l'année 2013.

20144554

Dossiers de travail.

Art. 1-4 : Fonctionnement. 2009-2013

Art. 5-8 : Activités. 2008-2013

Métrage : 3

DELEGATION INTERMINISTERIELLE A L'AIDE DE LA FRANCE AUX ETATS AFFECTES PAR LA CATASTROPHE DU 26 DECEMBRE 2004 (2005)

Contexte

Le tremblement de terre du 26 décembre 2004, au large de l'île indonésienne de Sumatra, provoqua un raz-de-marée (ou tsunami) particulièrement meurtrier (plus de 220 000 morts), frappant l'Indonésie, le Sud de l'Inde, la Thaïlande et les côtes du Sri Lanka.

Rapidement, l'aide internationale se mit en place et se prépara à intervenir. La première urgence était matérielle : soigner les blessés, évacuer les rescapés et les ressortissants étrangers, et nettoyer les dégâts. Mais il fallait aussi agir sur le plan de la reconstruction matérielle et surtout mettre en place un dispositif d'alerte, dispositif dont l'Océan indien était dépourvu et qui explique en partie la lourdeur du bilan des pertes humaines. La plupart des pays s'organisèrent donc en conséquence pour mettre en place cette aide à la fois humanitaire, logistique et scientifique.

Organisation et missions

Le délégué interministériel à l'aide de la France aux Etats affectés par la catastrophe du 26 décembre 2004 a été institué, auprès du Premier ministre, par le décret du 18 janvier 2005. Jean-Claude Mallet, conseiller d'Etat, a été nommé Délégué par le décret du 20 janvier 2005. Il avait les missions suivantes :

- animer et coordonner l'action des services de l'Etat dans les domaines de l'assistance humanitaire, de la prévention sanitaire, de la reconstruction et du développement
- s'assurer de la coordination de l'action de la France avec les institutions multilatérales et européennes.

Le Délégué interministériel disposait, pour l'accomplissement de sa mission, du concours des ministères des Affaires étrangères, de la Défense, de l'Intérieur, de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, de la Justice, de la Santé et des autres ministères intéressés.

La Délégation interministérielle, connue aussi sous le nom de Délégation interministérielle post-tsunami (DIPT), fonctionna avec une équipe comportant à la fois des diplomates et des représentants des divers ministères concernés autour d'une architecture fortement soutenue par la DGCID (Direction générale de la coopération internationale et du développement).

La Délégation interministérielle a permis de mettre à disposition dans des délais très courts des fonds pour des projets d'aide, présentés par des ONG ou des institutions locales. Pour ce qui est du suivi des programmes, elle s'est appuyée principalement sur les services de coopération et d'action culturelle (SCAC) des ambassades dans les pays concernés. En outre, la DIPT a permis de définir et de financer la contribution française au système d'alerte en construction dans l'Océan Indien.

La fonction de Délégué a été supprimée par le décret du 2 août 2005 mais, dans un souci de continuité, son action fut relayée par la Coordination post tsunami (CPT). La direction en fut confiée le 1^{er} août à Eric Chevallier, précédemment délégué interministériel adjoint, et désormais coordinateur pour la reconstruction. Cette dernière instance a disparu à la fin de l'année 2005.

20060147

art 1 : fonctionnement. 2005

art 1 (suite)-3 : minutier chronologique. 2005

art 4-6 : réunions de la délégation interministérielle post-tsunami (DIPT). 2005

art 6 (suite) : communication. 2005

art 7 : rapport. 2005

art 8-11 : coordination nationale et internationale de l'action humanitaire et de reconstruction. 2005

art 11 (suite) : missions à l'étranger et entretiens. 2005

art 12 : financement de l'aide. 2005

art 12 (suite) : premiers bilans de la catastrophe. 2004-2005

art 13-15 : dossiers par pays. 2005

art 15 (suite)-16 : dossiers par action. 2005

métrage : 5

DELEGATION INTERMINISTERIELLE POUR LES QUESTIONS DE COOPERATION ET D'AIDE AU DEVELOPPEMENT (1982)

Le décret n°81-1230 du 31 décembre 1981 a institué un délégué interministériel pour les questions de coopération et d'aide au développement, placé auprès du Premier ministre, et nommé par décret en Conseil des ministres sur proposition du ministre des Relations extérieures. Par décret du 5 janvier 1982, Stéphane HESSEL en fut nommé délégué. Il occupa ce poste jusqu'au 22 août 1982 et n'eut pas de successeur.

Par décret n°83-198 du 15 mars 1983, ce poste fut définitivement supprimé.

19830642

art 1-4 : réglementation, fonctionnement, mise en place et activités des groupes de travail, préparation de la réunion interministérielle du 10 mai 1982.

métrage : 1

DELEGATION INTERMINISTERIELLE AUX REFUGIES (1983-1986)

Le décret du 14 avril 1983 nomma Daniel Fabre, maître des requêtes au Conseil d'Etat, délégué interministériel aux réfugiés. L'arrêté du 2 juillet 1984 le reconduisit dans ses fonctions pendant une période d'un an. Des indemnités furent servies aux collaborateurs du délégué interministériel, à condition que ces derniers ne soient pas des agents titulaires déjà rémunérés par les services du Premier ministre.

La mission principale du Délégué fut de coordonner les actions menées en faveur des réfugiés et des apatrides. Il fut amené à collaborer avec le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Il supervisa notamment les activités de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA). L'OFPRA est un établissement public, créé en 1952, chargé de l'application des textes français et des conventions européennes et internationales relatifs à la reconnaissance de la qualité de réfugié et à l'admission à la protection subsidiaire. L'OFPRA exerce la protection juridique et administrative des réfugiés et apatrides ainsi que celle de certains des bénéficiaires de la protection subsidiaire. Cela se traduit notamment par l'établissement d'actes ou de documents que les personnes protégées par l'OFPRA ne peuvent obtenir auprès des autorités de leur pays d'origine. A la fin des années 1970, l'OFPRA était débordé et connaissait des problèmes internes importants. Cette crise amena l'opinion publique à juger l'OFPRA responsable de l'immigration clandestine et des faibles taux d'admission à l'asile. Des réformes furent entreprises pour réorganiser l'OFPRA et le recentrer sur ses missions, avec l'appui du délégué interministériel aux réfugiés.

La fonction de délégué aux réfugiés fut supprimée après les élections législatives de 1986.

19930008

Dossiers de Daniel Fabre, délégué interministériel aux réfugiés. 1981-1986

art 1 : correspondance départ.

art 1-7 : activités de la délégation : organisation et budget, statut des demandeurs d'asile, en particulier boat people (réfugiés du sud-est asiatique) (art 1), activités de l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) (art 2), haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (art 3), accueil des demandeurs d'asile (prestations sociales, logement) (art 4-6), dossiers par pays et cas particuliers de réfugiés.

métrage : 2

GROUPE « DEBAT SUR L'AVENIR DE L'EUROPE » (2001)

Le groupe « Débat sur l'avenir de l'Europe » trouve son origine dans la déclaration n° 23 sur l'avenir de l'Union, annexée au Traité de Nice, en date du 11 décembre 2000, et qui appelait à un « débat large et approfondi » entre toutes les parties intéressées : les représentants des parlements nationaux, du Parlement européen et de la Commission, les représentants des chefs d'État et de gouvernement ainsi que l'opinion publique et la société civile.

Ce processus devait porter, entre autres, sur les questions suivantes :

- comment établir, et maintenir ensuite, une délimitation plus précise des compétences entre l'Union européenne et les Etats membres, qui soit conforme au principe de subsidiarité
- le statut de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, proclamée à Nice, conformément aux conclusions du Conseil européen de Cologne
- simplifier les traités afin qu'ils soient plus clairs et mieux compris, sans en changer le sens
- le rôle des parlements nationaux dans l'architecture européenne.

En France, un groupe de dix personnalités d'horizon divers, présidé par Guy Braibant, s'est vu chargé de réfléchir sur l'avenir de l'Europe, entre avril et novembre 2001. Le travail du groupe a donné lieu à la publication à la Documentation française d'un rapport intitulé *Ensemble, dessinons l'Europe*, en novembre 2001.

20020225

Dossiers du groupe "débat sur l'avenir de l'Europe", dirigé par Guy Braibant, président. 2001

art 1 : correspondance active et passive du groupe, réunions du groupe, forums régionaux.

art 2 : forums départementaux, forums thématiques nationaux, contributions collectives, autres contributions (syndicats et organisations professionnelles, partis politiques et élus, cultes et courants de pensée, Français de l'étranger, Sénat, Assemblée nationale).

art 3 : contributions individuelles, colloques et conférences, dossiers des chargés d'études.

art 4 : élaboration du rapport, entretiens et interventions de Guy Braibant.

métrage : 1

20020351

Groupe "débat sur l'avenir de l'Europe" dirigé par Guy Braibant, président : 16 cassettes audio.

20020352

Groupe "débat sur l'avenir de l'Europe", dirigé par Guy Braibant, président : 1 cassette vidéo. 2001

HAUT CONSEIL DE LA COOPERATION INTERNATIONALE (HCCI) (1999-2008)

Le Haut conseil de la coopération internationale est créé par décret du 10 février 1999.

Placé auprès du Premier ministre, il a pour missions « de permettre une concertation régulière entre les acteurs publics et privés de la coopération internationale, dans un souci de cohérence de leurs actions et de favoriser l'adhésion du public à ces différentes actions. »

Ses activités sont ainsi définies : « il émet des avis et formule des recommandations sur les politiques bilatérales et multilatérales de la France, ainsi que sur l'action des opérateurs privés, en matière de coopération internationale.

Il propose toute mesure de nature à faciliter les échanges sur les diverses actions, publiques et privées, de coopération.

Il remet chaque année au Premier ministre un rapport, qui est rendu public et organise, en tant que de besoin, une conférence de la coopération internationale regroupant l'ensemble des acteurs publics et privés. »

Ses 60 membres sont nommés pour trois ans par le Premier ministre, renouvelables une fois,

Il se compose :

- de 2 membres du Conseil économique et social,
- d'un maire, d'un conseiller général et d'un conseiller régional,
- de 40 représentants d'organisations et d'associations actives en matière de solidarité internationale ou de migrants, de syndicats de salariés, de groupements d'employeurs et de mutuelles,
- de 15 personnalités choisies en raison de leur autorité dans le domaine de l'aide au développement et de la coopération culturelle, scientifique et technique.

Peuvent participer aux travaux avec voix consultative des représentants de la présidence de la République, du Premier ministre, de ministères, autorités indépendantes ou établissements publics concernés.

Son président et son secrétaire général sont nommés par le Premier ministre, les éventuels vice-présidents choisis par le haut conseil, qui doit aussi constituer un bureau.

Le 28 mai 1999, Jean-Louis Bianco² est nommé président. Il est remplacé le 28 novembre 2002 par Jacques Pelletier³. Décédé le 3 septembre 2007 suite à un accident vasculaire cérébral, il n'est pas remplacé, l'intérim étant confié au vice-président Charles Josselin, situation officialisée en décembre.

Le Haut conseil ne débute réellement ses activités qu'à l'automne 1999, et est officiellement installé par Lionel Jospin, Premier ministre, le 26 novembre.

² Ancien secrétaire général de la présidence de la République de 1982 à 1991, puis ministre des Affaires sociales et de l'intégration de 1991 à 1992 et de l'Équipement, du transport et du logement de 1992 à 1993, député et président du conseil général des Alpes-de-Haute-Provence.

³ Sénateur de l'Aisne, ancien Médiateur de la République de 1992 à 1998 ; il a occupé les fonctions de secrétaire d'État à l'Éducation de 1978 à 1980 puis de ministre de la Coopération et du développement de 1988 à 1991.

Il s'organise en commissions ou groupes de travail, et comprend une petite équipe de chargés de mission ou conseillers, pouvant bénéficier de la collaboration ponctuelle de personnalités extérieures (chercheurs, universitaires, hauts fonctionnaires...) et de stagiaires.

Les crédits de fonctionnement sont inscrits au budget du ministère des Affaires étrangères.

Le décret du 14 novembre 2002 révisé ses activités en soulignant son caractère consultatif, et en instituant une programmation triennale.

Sa composition est modifiée, avec désormais la présence de deux députés et de deux sénateurs, du triplement du nombre de maires, conseillers généraux et régionaux, de la réduction à 30 du nombre de représentants d'associations et organisations (étendus aux organismes universitaires et scientifiques). Enfin les 15 « personnalités compétentes » ne sont plus mentionnées.

Le Haut conseil est supprimé par le décret du 20 mars 2008, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques.

Versements aux Archives nationales

20130016

Dossiers du Haut conseil de la coopération internationale (HCCI). 1999-2008

Art. 1-11 : Fonctionnement et activités.

Art. 11 suite-17 : Relations institutionnelles.

Art. 17 suite-22 : Dossiers thématiques.

Métrage : 7

MISSION INTERMINISTERIELLE DE COOPERATION AVEC LES PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE (MICECO) (1990-1993)

La MICECO a été créée en janvier 1990 à la demande de François MITTERRAND, Président de la République, et confiée à Elisabeth GUIGOU, alors secrétaire général du Comité interministériel pour les questions de coopération économique européennes (SGCI). Lui ont succédé au poste de délégué André RAMOFF d'octobre 1990 à mai 1992 et Claude VILLAIN jusqu'en octobre 1993. A cette date la Mission a été supprimée.

La MICECO avait pour mission d'aider les pays d'Europe de l'Est, après l'effondrement des régimes communistes, à restructurer leur économie, construire un état de droit et développer leurs échanges. Elle devait également promouvoir la langue et la culture françaises dans ces pays.

A l'exception des décrets d'attribution du ministre chargé des affaires européennes, aucun texte réglementaire n'entérine l'existence et la suppression de cet organisme.

19940676

art 1-4 : courrier à la signature des délégués et secrétaires généraux. 1990-1993.

art 4-9 : comité de projet, dossiers de séances; budget. 1990-1993.

art 9-13 : organisation et activités de la MICECO ; dossiers des secrétaires généraux; dossiers par pays.

art 14-34 : dossiers par thème : agriculture, commerce, coopération administrative et juridique, coopération décentralisée, coopération scientifique, culture, défense, économie sociale, éducation, environnement, énergie, équipement, formation, industrie, ministère de l'Intérieur, jeunesse et sports, santé, télécommunications, tourisme. 1989-1993.

art 34-36 : Roumanie, Tchécoslovaquie, Yougoslavie. 1990-1993.

métrage : 12

SECRETARIAT GENERAL DE LA PRESIDENCE FRANÇAISE DE L'UNION EUROPEENNE (SG-PFUE) (2007-2009)

En vertu de l'article 16.9 du Traité sur l'Union européenne, la présidence du Conseil de l'Union européenne n'est pas détenue par un président unique, elle est exercée par le Gouvernement d'un Etat membre, la rotation s'effectuant tous les 6 mois. L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, en 2009, qui s'est traduite par la nomination d'un président du Conseil européen pour 2 ans et demi en la personne d'Herman van Rompuy, n'a d'ailleurs pas mis un terme à la pratique des présidences tournantes.

La présidence du Conseil joue un rôle significatif en matière d'impulsion du processus législatif et politique. Elle a pour mission d'organiser et de présider les réunions, et d'élaborer des compromis. La France a pris le relais de la Slovénie, qui a présidé au cours du 1^{er} semestre 2008. La République tchèque a assuré la présidence suivante (1^{er} semestre 2009).

Le décret du 15 juin 2007 porte création d'un secrétariat général de la Présidence française de l'Union européenne (SG-PFUE), dans la perspective du semestre de présidence française, l'année suivante. Placé sous l'autorité du Premier ministre, il est dirigé par un secrétaire général, lui-même assisté de collaborateurs mis à sa disposition par les administrations. Lors des précédentes présidences exercées par la France, aucune structure de cet ordre n'avait été mise en place.

Le SG-PFUE coordonne la définition de la liste des événements, réunions et manifestations relevant de la PFUE. Dès la fin 2007, il commence à recenser et établir les budgets de toutes les manifestations en coordination avec les ministères.

Il est spécifiquement chargé de la communication, la coordination avec la Saison culturelle européenne, le mécénat, la définition des modalités d'accréditation, la définition des modalités d'association de la société civile.

Le SG-PFUE, structure provisoire, disparaît au début de l'année 2009.

Si le secrétaire général et la chef de cabinet assuraient le suivi de l'ensemble des dossiers stratégiques, les missions du SG-PFUE étaient ensuite réparties entre les agents. Le secrétaire général disposait de 2 secrétaires généraux adjoints, le premier étant plus spécifiquement chargé des questions budgétaires et financières, la seconde des questions de sécurité. Le SG-PFUE se composait également de 2 adjoints au secrétaire général, le premier étant chargé des réunions, la seconde des objets promotionnels. Concernant cette équipe de direction, il faut aussi mentionner la présence d'une conseillère spéciale, plus spécifiquement chargée des relations avec les entreprises et de la gestion des agents de liaison.

Chacun des membres de cette équipe de direction assurait également le suivi des activités d'un ou plusieurs ministères au cours de la PFUE.

Le SG-PFUE comprenait également 4 conseillers, travaillant respectivement sur les affaires culturelles, l'écologie, les questions sociales et les collectivités territoriales.

Il se constituait également de 3 pôles de gestion : budget, marchés publics, et transport et logistique.

20110161

Dossiers de Claude Blanchemaison, secrétaire général de la Présidence française de l'Union européenne (SG-PFUE). 2007-2009
Art. 1-8 : Minutiers chronologiques. 2007-2009
Art. 9-15 : Fonctionnement et activités. 2007-2009
Art. 15 suite-17 : Gestion budgétaire. 2008-2009

Métrage : 6

20110165

Dossiers de Florence Lévy, chef de cabinet du Secrétariat général de la Présidence française de l'Union européenne (SG-PFUE). 2007-2009
Art. 1 : Stratégie et gouvernance. 2007-2009
Art. 2 : Relations avec le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE). 2007-2009
Art. 2 suite-9 : Relations avec les ministères. 2007-2009
Art. 9 suite-13 : Promotion de la Présidence française de l'Union européenne. 2007-2009
Art. 13-14 : Moyens humains et logistiques. 2007-2009
Art. 14 suite-15 : Achèvement de la Présidence française. 2007-2009

Métrage : 5

20110171

Dossiers de la secrétaire générale adjointe, de la conseillère spéciale et des adjoints au secrétaire général de la Présidence française de l'Union européenne (PFUE).
Art. 1-6 : Dossiers d'Anne-Marie Charvet, secrétaire générale adjointe. 2007-2009
Art. 6 suite-10 : Dossiers d'Irina Boulin, conseillère spéciale. 2007-2009
Art. 11-16 : Dossiers de Béatrice Khaiat, adjointe au secrétaire général. 2007-2009
Art. 16 suite-18 : Dossiers d'Alain Aumis, adjoint au secrétaire général. 2007-2009

Métrage : 6

20110177

Dossiers de Michel Scialom, secrétaire général adjoint de la Présidence française de l'Union européenne (PFUE), chargé des questions budgétaires et financières, et des pôles Marchés publics, Budget et Transports du Secrétariat général de la PFUE.
Art. 1-6 : Dossiers de Michel Scialom, secrétaire général adjoint. 2007-2009
Art. 7-14 : Dossiers du pôle « Marchés publics ». 2007-2009
Art. 14 suite-21 : Dossiers du pôle « Budget ». 2008-2009
Art. 21 suite-22 : Dossiers du pôle « Transports ». 2008-2009

Métrage : 7

20110178

Dossiers des conseillers du Secrétariat général de la Présidence française de l'Union européenne (SG-PFUE).

Art.1-3 : Dossiers de Patrick-Jean Février, conseiller chargé de l'écologie. 2007-2009.

Art. 3 suite-4 : Dossiers de Jacques Plantet, conseiller chargé de la culture. 2007-2009.

Art. 4 suite : Dossiers de Christine Roullière Le-Lidec, conseillère chargée des questions sociales. 2008-2009.

Métrage : 1

20140896

Dossiers de travail électroniques du Secrétariat général de la Présidence française de l'Union européenne (SG-PFUE). 2007-2009

Art. 1-9 : Activités du Secrétaire général.

Art. 10-25 : Stratégie et gouvernance.

Art. 26-98 : Manifestations.

Art. 99-120 : Fonctionnement.

Art. 121-135 : Relations avec des partenaires.

Volume : 321 Mo

On signalera également le versement de la Direction des services administratifs et financiers (DSAF), qui concerne directement la PFUE :

20110179

Art. 1-2 : Kakémonos exposés sur la façade de l'Hôtel de Matignon lors de la Présidence française de l'Union européenne (PFUE) en 2008.

Métrage : 2